

Bertillon, Jacques (1851-1922).

La statistique humaine de la France
(naissance, mariage, mort) /
par Jacques Bertillon. 1880.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BIBLIOTHÈQUE UTILE

Volumes brochés à 60 centimes ; cartonnés, 1 franc.

1. Morand. Introduction à l'étude des sciences physiques. 6^e édit.
2. Cruveilhier. Hygiène générale. 9^e édit.
3. Corbon. De l'enseignement professionnel. 4^e édit.
4. L. Pichat. L'art et les artistes en France. 5^e édit.
5. Buchez. Les Mérovingiens. 6^e édit.
6. Buchez. Les Carolingiens. 2^e édit.
7. F. Morin. La France au moyen âge. 5^e édit.
8. Bastide. Lutttes religieuses des premiers siècles. 5^e édit.
9. Bastide. Les guerres de la Réforme. 5^e édit.
10. Pelletan. Décadence de la monarchie française. 5^e édit.
11. Brothier. Histoire de la terre. 8^e édit.
12. Bouant. Les principaux faits de la chimie (avec fig.).
13. Turck. Médecine populaire. 6^e édit.
14. Morin. La loi civile en France. 4^e édit.
15. Zaborowski. L'homme préhistorique. 6^e édit.
16. Ott. L'Inde et la Chine. 3^e édit.
17. Catalan. Notions d'astronomie. 6^e édit.
18. Cristal. Les délassements du travail. 4^e édit.
19. V. Meunier. Philosophie zoologique. 3^e édit.
20. J. Jourdan. La justice criminelle en France. 4^e édit.
21. Ch. Rolland. Histoire de la maison d'Autriche. 4^e édit.
22. Eug. Despois. Révolution d'Angleterre. 4^e édit.
23. B. Gastineau. Les génies de la science et de l'industrie. 2^e édit.
24. Leneveux. Le budget du foyer. Economie domestique. 3^e édit.
25. L. Combes. La Grèce ancienne. 4^e édit.
26. F. Lock. Histoire de la Restauration. 5^e édit.
27. Brothier. Histoire populaire de la philosophie. 5^e édit.
28. Elie Margollé. Les phénomènes de la mer. 7^e édit.
29. L. Collas. Histoire de l'empire ottoman. 3^e édit.
30. F. Zurcher. Les phénomènes de l'atmosphère. 6^e édit.
31. E. Raymond. L'Espagne et le Portugal. 3^e édit.
32. Eugène Noël. Voltaire et Rousseau. 4^e édit.
33. A. Ott. L'Asie occidentale et l'Égypte. 3^e édit.
34. Ch. Richard. Origine et fin des mondes. 6^e édit.
35. Infantin. La vie éternelle. 5^e édit.
36. Brothier. Causeries sur la mécanique. 4^e édit.
37. Alfred Doneaud. Histoire de la marine française. 4^e édit.
38. F. Lock. Jeanne d'Arc. 3^e édit.
- 39-40. Carnot. Révolution française. 2 vol. 7^e édit.
41. Zurcher et Margollé. Télescope et microscope. 2^e édit.
42. Blerzy. Torrents, fleuves et canaux de la France. 3^e édit.
43. Secchi, Wolf, Briot et Delaunay. Le soleil et les étoiles. 5^e édit.
44. Stanley Jevons. L'économie politique. 7^e édit.
45. Em. Ferrière. Le darwinisme. 5^e édit.
46. Leneveux. Paris municipal. 2^e édit.
47. Boillot. Les entretiens de Fontenelle sur la pluralité des mondes.
48. Zevort (Edg.). Histoire de Louis-Philippe. 3^e édit.
49. Geikie. Géographie physique (avec fig.). 3^e édit.
50. Zaborowski. L'origine du langage. 4^e édit.
51. H. Blerzy. Les colonies anglaises. 3^e édit.
52. Albert Lévy. Histoire de l'air (avec fig.). 2^e édit.
53. Geikie. La géologie (avec fig.). 3^e édit.
54. Zaborowski. Les migrations des animaux. 3^e édit.
55. P. Paulhan. La physiologie de l'esprit. 4^e édit.
56. Zurcher et Margollé. Les phénomènes célestes. 3^e édit.
57. Girard de Rialle. Les peuples de l'Afrique et de l'Amérique. 2^e édit.

A LA MÊME LIBRAIRIE

- A. BAIN. **La science de l'éducation.** 1 vol. in-8.
2^e édit. 1880. 6 fr.
- EM. DE LAVELEYE. **De la propriété et de ses formes primitives.** 1 vol. 2^e édit. 1877. 7 fr. 50
- HERBERT SPENCER. **Les bases de la morale**
dans la théorie de l'évolution. 1 vol. in-8. 6 fr.
- HERBERT SPENCER. **La science sociale.** 1 vol.
in-8. 5^e édit. 6 fr.
- HERBERT SPENCER. **De l'éducation physique,**
intellectuelle et morale. 1 vol. in-8, 2^e édit.
1879. 5 fr.
- DE QUATREFAGES. **L'espèce humaine.** 1 vol.
in-8. 5^e édit. 1879. 6 fr.
- STANLEY JEVONS. **La monnaie et le méca-**
nisme de l'échange. 1 vol. in-8. 2^e édit. 6 fr.
-

BIBLIOTHÈQUE UTILE

Volumes in-32 de 190 pages : brochés, 60 centimes ;
cartonnés à l'anglaise, 1 fr.

- MORIN. **La loi civile en France.**
- G. JOURDAN. **La justice criminelle en France.**
- CORBON. **L'enseignement professionnel.**
- H. LENEVEUX. **Le budget du foyer.**
- H. LENEVEUX. **Paris municipal.**
- STANLEY JEVONS. **L'économie politique.**
-

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

A MON PÈRE ET MON MAITRE

LE DOCTEUR BERTILLON

Professeur de démographie à l'École d'anthropologie,
Chef des travaux de la statistique municipale
de la Ville de Paris.

On trouvera prétentieux peut-être de mettre une dédicace en tête d'un ouvrage aussi modeste. Cependant je crois de mon devoir de le dédier à celui qui l'a inspiré.

Ce n'est pas en une centaine de pages qu'on peut espérer de tracer un tableau même incomplet de ses œuvres : je ne l'ai pas tenté.

Je n'ai pas écrit ce petit volume pour les faire connaître.

J'ai été guidé par une pensée plus haute :

l'espérance de rendre un service à ma patrie, que je crois menacée, comme on le verra, d'un danger qui préoccupe trop peu d'esprits. N'eût-il d'autre mérite que d'indiquer le péril, je me flatte que ce petit livre, à qui son exigüité même prépare une assez grande publicité, paraîtra peut-être de quelque utilité à ceux qui l'auront lu.

Dans ce cas, il est digne de porter sur sa première page le nom du docteur Bertillon.

J. B.

LA
STATISTIQUE HUMAINE
DE LA FRANCE

CHAPITRE PREMIER

DÉFINITION ET HISTOIRE DE LA DÉMOGRAPHIE

Définition et limites de la démographie. — Méthode. — Histoire de la statistique humaine. —
— Plan du présent ouvrage.

Avant d'ouvrir ce livre, le lecteur défiant demandera avec raison chez qui l'auteur prétend le conduire, quelle est cette science peu connue qu'on veut lui présenter et qui, pour toute recommandation, se réclame de l'enquêteuse statistique. Je lui dois tout d'abord cette explication :

La *démographie* est l'étude de la *vie collective*. Son but est d'étudier comment les so-

ciétés se développent, se renouvellent et finissent par se désagréger et par périr. Elle cherche comment les hommes de chaque peuple sont constitués physiquement et moralement, quelles professions les font vivre; elle étudie comment et pourquoi ils se marient, dans quelles proportions ils ont des enfants, comment ils les élèvent, etc. Elle montre enfin dans quelles circonstances, à quel âge et par quelles causes ils meurent.

La démographie, on le voit, touche par quelques côtés à l'histoire, par quelques autres à l'économie publique, par beaucoup d'autres à la médecine et à la science (encore à venir) du moraliste, du législateur et de l'homme d'Etat.

Mais ce qui la distingue nettement de toutes ces sciences, c'est la méthode dont elle fait usage. Un exemple montrera mieux comment cette méthode diffère de celle de la plupart des sciences :

Voyons par exemple comment la médecine s'est constituée et par quels procédés elle réalise les progrès qu'on lui voit faire chaque jour : le médecin décrit attentivement chacun de ses malades, observe et note chacun des

symptômes qu'ils présentent soit avant, soit après leur mort; puis il classe ses observations et les compare : c'est de ce classement et de cette comparaison qu'il tire une description générale, où il notera les traits les plus constants de chaque maladie, et indiquera les autres comme des exceptions plus ou moins fréquentes.

Cette méthode est excellente pour l'objet qu'elle a en vue. C'est grâce à elle qu'on connaît à présent tous les grains de sable qui peuvent faire dévier et périr notre pauvre machine. Mais nous apprend-elle si le milieu dans lequel nous vivons en France est plus favorable à l'existence que le milieu scandinave, ou que le climat italien ? Aucunement ! La méthode que je viens de décrire nous apprend bien que la lèpre, qui n'est pas rare en Norvège, est inconnue chez nous ; elle nous indique même que la fièvre intermittente est plus fréquente en Italie qu'en France. Mais la rareté de ces deux causes de mort sont-elles chez nous contrebalancées par d'autres ? C'est ce qu'elle nous laisse complètement ignorer. La médecine connaît le détail des malheurs qui nous

frappent; la démographie seule peut en connaître les traits généraux.

Le moraliste procède à peu près comme le médecin, quoique sa méthode soit beaucoup plus grossière, puisqu'il ne prend jamais note écrite des cas particuliers qu'il rencontre et se contente de les confier à sa mémoire. Rencontre-t-il plusieurs ménages malheureux, ou même voit-il un cas particulièrement pittoresque, il en arrivera facilement, pour peu qu'il soit atrabilaire, à maudire le mariage et à écrire quelque roman contre cette institution. Un autre peut arriver par la même voie à un panégyrique enthousiaste. Et comme tous se servent exactement de la même méthode, et s'en servent aussi convenablement l'un que l'autre, il sera parfaitement impossible de déterminer raisonnablement qui a tort et qui a raison. La démographie, dont la méthode est autrement précise, a la prétention de pouvoir rectifier ces généralisations trop rapides :

Notre science ne s'arrête jamais aux cas individuels, car ils peuvent être des exceptions; elle voit les choses de plus haut; c'est le courant général des sociétés qui attire seul son

attention, parce que seul il est important pour le philosophe, pour le législateur et pour l'homme d'Etat.

Mais on nous demandera comment nous pouvons voir ces tendances générales qui gouvernent les sociétés, car nous sommes au milieu de l'humanité comme les soldats au milieu d'une bataille; ils voient à peine ce qui se passe dans le fossé où ils combattent; quant aux grands mouvements de troupes, quant à l'importance des points stratégiques et à la façon dont on les attaque, tout cela leur échappe absolument. Quelle est donc la longue-vue qui permet à la démographie d'étendre ses regards sur toute la foule? Quelle est, en un mot, notre méthode?

Ici, il faut faire un aveu au lecteur : cet instrument incomparable, qui nous permet de voir de si haut et néanmoins de voir si bien, est ce qu'il y a de plus exact et de plus scientifique au monde : c'est l'étude des nombres, tels que nous les fournissent les documents publics.

Cette méthode a de grands avantages qu'on appréciera peut-être mieux quand on aura lu ce petit volume. Mais elle a aussi un inconvé-

nient : c'est qu'elle met les progrès de la science à la merci de l'administration, toujours avare de renseignements. Heureusement que tous les pays de l'Europe font aujourd'hui de la statistique ; telle loi démographique qu'on ne peut rechercher en France par exemple, on l'étudie dans quelque autre pays, et on est déjà arrivé ainsi à constituer, au moyen de documents épars, une science dont les lacunes sont moins nombreuses.

La méthode numérique a un autre inconvénient, moins grave que le précédent, car il est facile à corriger : c'est d'effrayer beaucoup de lecteurs, car la statistique a une réputation d'ennui bien établie. Et pourtant, si l'étude des nombres est parfois aride et fatigante, de quelle joie n'est-elle pas la source lorsqu'elle conduit à quelque conclusion nouvelle et solidement établie ? D'ailleurs le lecteur peut se rassurer à ce sujet. Ce petit livre ne contiendra que des conclusions et presque jamais de chiffres ; si l'auteur se permet quelques rares exceptions à cette règle, il bannira toujours les chiffres du texte pour les reléguer en note.

Si la démographie, ou l'art de grouper les

chiffres fournis par les statistiques de façon à pénétrer dans les mœurs et dans la vie d'une nation, est de création très moderne, on n'en peut dire tout à fait autant de la statistique elle-même. La statistique humaine remonte à David, roi d'Israël. Ce monarque voulut savoir combien il y avait de soldats dans son peuple et fit un recensement de tous les hommes en âge de porter les armes. Faisant cela, il paraît que le roi David était trop curieux : le Dieu des Juifs, irrité de son indiscretion, le punit, comme il avait coutume, en frappant sur le dos de ses sujets, auxquels il envoya une peste épouvantable ; cette correction indirecte, qui nous semblerait très injuste aujourd'hui ¹, était pourtant très pratique, car la peste, mettant en terre un bon nombre d'Israélites, brouilla tous les calculs du roi David et rendit sa statistique tout à fait illusoire et bonne à recommencer. Le roi David, instruit par la punition qu'avait subie son peuple, ne recommença pas. Il fit pénitence, et tout rentra dans l'ordre ².

1. Quelques-uns prétendent qu'elle est encore en usage.

2. II Sam. xxiv.

Je passe rapidement sur quelques dénombremens dont l'histoire nous a gardé le souvenir. Ces sortes de recherches furent toujours très rares et généralement mal conduites.

En France, le recensement le plus ancien qui nous soit connu date de 1328. C'est un dénombrement par *feux*, signalé par Voltaire dans son *Essai sur les mœurs* et autour duquel M. Dureau de La Malle a fait un certain bruit en 1829. Mais l'interprétation de ce document est une opération délicate, qui n'a été faite que de notre temps par Achille Guillard; cet auteur estime que, d'après ce document, le territoire français tel qu'il a été limité en 1815 pouvait avoir 15 à 16 millions d'habitants.

Ce recensement est longtemps resté le seul. Des enquêtes, faites par les intendants en 1698, évaluent la population à 19 millions et demi d'habitants. On voit qu'en 400 ans, la population française, décimée par les guerres, les famines, les persécutions religieuses, n'avait pas augmenté beaucoup. On estime que pendant un siècle au moins, au lieu d'augmenter, elle avait dû rétrograder.

A la fin du xviii^e siècle, plusieurs essais de

recensements plus sérieux ont été faits, mais il faut arriver à 1801 pour arriver à un recensement réel.

Encore ce census ne distinguait-il pas les âges. C'est en 1851 seulement que cette distinction capitale a été introduite dans nos documents officiels.

Il y avait justement un siècle qu'au nord de l'Europe un petit peuple intelligent, la Suède, exécutait régulièrement des recensements par âges de sa population, et dressait tous les éléments d'une statistique complète.

Les autres nations de l'Europe ont constitué l'une après l'autre leurs bureaux de statistique, et aujourd'hui il n'y a que l'Espagne, le Portugal et la Turquie qui en soient dépourvus ¹. On y peut joindre la Russie, dont les documents sont jusqu'à présent rares et très médiocres.

Si les éléments de la démographie ne sont pas recueillis depuis bien longtemps, il y a moins de temps encore qu'ils sont utilisés et que la science est constituée.

1. Depuis peu, les Pays-Bas, dont la statistique était naguère excellente, se sont mis dans ce triste cas. Ce n'est, espérons-le, qu'un mal provisoire.

Son créateur date pourtant du siècle dernier. Cet écrivain s'appelait Moheau; son livre est rempli de documents laborieusement recueillis et ingénieusement présentés. Moheau, qui était, d'après un passage de sa préface, quelque employé assez obscur, avait profité de sa position, si secondaire qu'elle fût, pour recueillir des chiffres exacts sur les mouvements de population des pays où il exerçait ses fonctions. A force de patience et de bon sens, il est parvenu à tirer de ces documents médiocres des conclusions qu'une observation plus scrupuleuse a vérifiées depuis. On ne sait rien de sa vie modeste; son existence même a été longtemps contestée ¹. Cependant, à la lecture de son livre, on devine un caractère à la fois timide et philosophe, admirateur passionné de Bacon et de la méthode expérimentale, et d'autre part tellement craintif qu'il s'excuse longuement de faire imprimer son œuvre.

1. On prenait le nom de Moheau pour le pseudonyme du célèbre philanthrope Montyon. Cet homme, que son amour de l'humanité a illustré, connaissait d'ailleurs et aimait la statistique humaine. Il a fondé un prix en sa faveur.

Après lui, il faut citer les noms de Malthus, de Demonferrant et de Villermé. Mais un statisticien belge mérite une mention plus étendue : c'est l'illustre et savant Quételet ; malgré quelques critiques qu'on leur adresse depuis quelque temps, ses ouvrages sont dignes de la grande autorité dont ils jouissent.

C'est mon grand-père Achille Guillard qui, en 1855, a donné à notre science le nom qu'elle porte et qui a été rapidement adopté en France et à l'étranger. Son livre est le premier qui lui soit exclusivement consacré.

Mais, aujourd'hui, cet ouvrage, quoique très digne du succès qu'il a obtenu, est de beaucoup dépassé par les travaux de mon père ; le petit livre que je présente au public n'a d'autre but que de résumer quelques-uns des points qu'il a mis en lumière. Il faudrait plusieurs volumes pour donner à son œuvre le développement nécessaire.

Je destine à un ouvrage un peu plus considérable l'exposé succinct de toutes les parties de la démographie. Limité à un format exigü, j'ai dû restreindre mon sujet. Je me suis appliqué à considérer la démographie au point de

vue qui doit intéresser le plus mes lecteurs : au point de vue français.

Dans chacune des questions que j'aborderai, j'exposerai donc brièvement les lois générales qui ressortent de l'examen de toutes les nations de l'Europe. Puis je comparerai nos voisins à la France. Je montrerai, ou plutôt les chiffres nous montreront les dangers nombreux qui menacent notre pays, et les maux qui déjà lui ont fait tant de tort. Il est grand temps d'y aviser. C'est un devoir pour tous que de s'en rendre compte et d'y porter remède dans la mesure de ses forces.

CHAPITRE II

DE LA CONFIANCE QUE MÉRITENT LES RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Imperfection des recensements français. — Les erreurs se compensent toutes les fois qu'il n'y a pas de raison pour qu'elles se produisent dans un sens plutôt que dans l'autre. — Attraction des nombres ronds. — Coquetterie des femmes. — Preuves de l'exactitude suffisante des résultats statistiques. — Constance des lois démographiques.

On reproche souvent aux documents statistiques de manquer d'exactitude. Avant de dire ce qu'ils nous apprennent, nous voulons dire en peu de mots ce que ce reproche a de fondé, et ce qu'il a d'excessif. Mais nous nous limiterons aux statistiques de population.

En France, c'est au recensement qu'on doit faire les reproches les plus graves, car les relevés de l'état civil ne laissent pas trop à désirer

sous le rapport de l'exactitude. Quant au recensement, il se fait chez nous par une méthode défectueuse qui a souvent excité l'étonnement dans les congrès internationaux de statistique et qui souvent aussi fait sourire le public. Combien j'ai vu de gens faire sonner bien haut qu'en les recensant on les avait vieillis ou rajeunis de quelques années, et partir de là pour dire que la statistique n'était qu'une illusion ! Leur argumentation était pourtant bien médiocre.

Car, si un recenseur négligent vieillit l'un de quatre ans par exemple, il n'y a pas de raison pour qu'il ne rajeunisse pas un autre habitant du même nombre d'années, et, cette seconde erreur compensant la première, la statistique n'en est pas altérée. Cette compensation des erreurs l'une par l'autre n'est pas une chimère : les mathématiciens l'ont érigée en principe, et ce principe se vérifie *toutes les fois qu'il n'y a pas de raison pour qu'une erreur se produise dans un sens plutôt que dans l'autre.*

Mais dès qu'il y a une raison, si faible soit-elle, pour qu'une erreur se produise dans un sens plutôt que dans l'autre, aussitôt la statis-

tique s'en ressent d'une façon très apparente et qui le plus souvent peut être corrigée par le calcul.

J'en citerai un exemple : Il n'est pas très difficile de dire : « j'ai trente *et un* an ; » mais il est pourtant un peu plus facile de dire : « j'ai trente ans. » Ce n'est qu'une économie de deux syllabes, mais enfin c'en est une; il y a donc une petite raison pour qu'on dise plutôt 30 que 31. Le recensement se ressent de cette légère cause d'erreur, et les âges terminés par un zéro ou même par un cinq sont un peu plus chargés que ceux qui les précèdent ou qui les suivent immédiatement. C'est ce qu'on a appelé l'*attraction des nombres ronds*.

Pour les femmes, elle est corrigée par la coquetterie : Une femme n'aime pas à dire (fût-ce à un recenseur) qu'elle a 40 ans, ni même 30 ans; il lui faut au moins un an ou deux pour s'habituer à l'idée effroyable qu'il faut un 3 pour écrire son âge. Elle dira donc 29 ans; et les âges terminés par 9 — y compris 49 ans et même 59 ans, car la coquetterie chez la femme survit à tout — seront grossis aux dépens des âges qui suivent.

Ce sont là de légères erreurs, qu'il est facile de rectifier par des méthodes d'interpolation lorsque l'on veut faire des recherches par années d'âge. Mais cela est rarement utile; nous ne considérons guère que des groupes de cinq années d'âge, et des erreurs d'un an ou deux nous importent généralement assez peu.

Veut-on des preuves plus directes de l'exactitude suffisante des recensements, en France? J'en citerai une empruntée à une recherche de mon père. Il a calculé la mortalité des hommes de 20 ans par deux méthodes différentes ¹ : une fois en se servant du recensement, et une autre fois en le remplaçant par les données du recrutement, qui sont certainement très exactes (surtout en dehors des grandes villes), car un jeune homme qui ne se ferait pas inscrire commettrait une faute nuisible aux jeunes gens de son âge et serait dénoncé par eux. Eh bien, en calculant la mortalité d'après ces deux procédés, mon père a trouvé dans chacun de nos 89 départements des résultats presque identiques, ce

1. *Atlas de démographie de la France*, par le Dr Bertillon. Masson, 1874.

qui montre bien que le recensement suffit parfaitement à l'usage que nous en faisons.

Mais, à l'appui de l'exactitude des calculs statistiques, je puis fournir une autre preuve tout aussi concluante, qui ressort de l'ensemble de ce petit livre. Le lecteur remarquera la constance extrême des lois démographiques, quels que soient le pays ou la période étudiée. A qui fera-t-on croire que des chiffres erronés fournis par le hasard puissent fournir ces résultats constants, toujours les mêmes chez tous les peuples et dans tous les temps? C'est absolument impossible!

Accusera-t-on les statisticiens de supercherie? Dira-t-on qu'ils arrangent les chiffres pour les conformer à certaines lois formulées à l'avance, et qu'ils se donnent le mot depuis la Suède jusqu'à l'Italie, pour ce travail de faussaire? Qui soutiendrait sérieusement une pareille folie! D'ailleurs ce serait peine perdue, car les lois démographiques se vérifient pour les époques où elles n'étaient pas encore découvertes.

On peut donc reprocher aux documents officiels de n'être pas suffisamment détaillés; et

l'on doit souhaiter qu'ils deviennent plus exacts; mais on doit reconnaître qu'ils le sont déjà assez pour fournir des résultats satisfaisants.

D'ailleurs, même lorsqu'elles sont manifestement inexactes, les statistiques servent encore, lorsqu'on sait de quel côté elles pèchent. Ainsi les enquêtes agricoles ont beau être fausses, elles servent encore de moyen d'appréciation. On sait que les paysans ont pour système de se dépeindre toujours comme ruinés, et l'on évalue en conséquence. Il suffit d'en être prévenu.

Faut-il répondre à ceux qui objectent à la statistique qu'« avec les chiffres on prouve tout ce qu'on veut » ? Vraiment je ne réfuterai pas cette niaiserie. Avec des chiffres aussi, un banquier fripon prouve ce qu'il veut au Gogo qu'il veut duper, mais non pas à un comptable intelligent et instruit. Cela prouve simplement qu'il faut savoir son métier. La méthode statistique n'est pas difficile à connaître, mais encore faut-il l'apprendre, et alors on voit qu'elle ne trompe pas.

CHAPITRE III

DU DANGER QUI MENACE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

En 1700, la population française comptait parmi celles des grandes puissances de l'Europe, à raison de 38 pour 100. — En 1789, à raison de 27 pour 100. — En 1815, à raison de 20 pour 100. — En 1880, elle ne compte plus qu'à raison de 13 pour 100 (sans compter l'Amérique). — Cette décadence numérique doit être attribuée en partie à des causes politiques, en partie au faible accroissement de notre population depuis le commencement de ce siècle. — Conséquences militaires. — Conséquences économiques. — Conséquences intellectuelles. — La France est menacée de devenir une nation minuscule.

A la fin du xvii^e siècle, il n'y avait en Europe que trois grandes puissances, car l'Espagne avait déjà perdu toute sa force. Voici quelle était en millions d'habitants la popula-

tion des trois grandes monarchies européennes,
en 1700 :

POPULATION DES GRANDES PUISSANCES DE L'EUROPE
EN 1700

France.....	19,6
Angleterre.....	8
Empire d'Allemagne.....	19 à 20

ÉTATS COMPRIS EN PARTIE DANS L'ÉTAT GERMANIQUE :

Autriche	12 à 13
Prusse.....	2

Soit, en tout, environ 50 millions. Encore faut-il remarquer que l'Allemagne était divisée entre une quantité de monarches ayant des intérêts différents; le plus puissant d'entre eux, l'Autrichien, ne tenait que 12 à 13 millions de sujets sous son sceptre.

En sorte que la France était, non pas la plus vaste en étendue, mais la plus peuplée de toutes les monarchies européennes. De plus, sa population, comparée à l'ensemble de la population des grandes puissances, *en formait 38 pour 100*. Ce chiffre montre assez de quel poids était alors la volonté du roi Louis XIV,

car il représente, toutes choses égales d'ailleurs, notre force économique, et, plus exactement, notre force militaire comparée à celle des Etats voisins. Notre roi était le plus puissant des monarques de son temps. Telle était la puissance que nous avait laborieusement préparée la politique habile qui aboutit au traité de Westphalie. Sans doute, c'est à l'époque de ce traité fameux que devraient s'appliquer ces calculs ; malheureusement les éléments nous manquent pour remonter aussi haut.

La politique hautaine et maladroite de Louis XIV devait bientôt briser ce bel ouvrage. La politique plus sotte encore de son successeur n'était pas faite pour réparer ses fautes. Mais la folie de nos gouvernants n'était pas la seule cause d'affaiblissement de notre pays. Qu'on en juge par les chiffres suivants :

En 1789, la France avait un territoire plus considérable que sous Louis XIV, et elle comptait 26 millions d'habitants, soit 6 à 7 millions d'habitants de plus qu'en 1698 ; cet excès venait en partie de l'annexion de la Lorraine et de la Corse, mais surtout de l'augmentation spontanée de la population.

Malheureusement, la population des autres nations augmentait plus vite encore, quelques-unes par des annexions plus importantes que celles de la France, et d'autres parce que leurs naissances étaient déjà, à cette époque, plus nombreuses que les nôtres. De plus, la Russie venait de prendre rang dans les puissances européennes. Et voici comment s'était modifié dans le courant du siècle le tableau que nous traçons tout à l'heure de la population des grandes puissances :

POPULATION DES GRANDES PUISSANCES DE L'EUROPE
EN 1789

France.....	26
Angleterre.....	12
Russie.....	25
Empire d'Allemagne.....	28

ÉTATS COMPRIS EN PARTIE DANS L'EMPIRE GERMANIQUE

Autriche	18
Prusse	5

Soit, en tout, 96 millions. La France figurait dans ce total pour 27 centièmes seulement. Chiffre suffisant pourtant pour que sa voix pût parler haut dans l'assemblée européenne.

Mais, après avoir été longtemps gouverné par des courtisanes, notre pays le fut par un bandit¹, et le bandit lui fit plus de mal en quinze ans que les courtisanes en un siècle :

POPULATION DES GRANDES PUISSANCES DE L'EUROPE
EN 1815 (en millions d'habitants).

France.....	29,5
Angleterre	19
Autriche	30
Prusse	10
Russie	45
Confédération germanique (dans laquelle étaient comprises en partie l'Autriche et la Prusse).	30

En tout, 139 millions². La France ne figurait plus dans ce total que pour 20 pour 100, c'est-à-dire qu'elle avait deux fois moins d'autorité

1. « Un homme comme moi ne se soucie pas de la vie d'un million d'hommes. » (*Mém. de Metternich.*) Et de quoi donc se souciait-il? De lui, de son omnipotence et de l'effet à produire! L'effet qu'il produira? Plus on s'éloigne de cette triste époque, plus on le voit clairement : aux yeux des politiques raisonnables, il passera pour un bandit.

2. Dans ce compte, entre la Confédération germanique.

que sous Louis XIV. La diplomatie française dut se subordonner à cette nécessité.

Depuis 1815, le mal n'a cessé d'empirer ; les causes en sont quelque peu différentes : la direction politique de la France a été moins sotte que sous les règnes précédents, mais notre grande cause d'infériorité est bien manifeste : la France ne perd encore rien de son territoire, *mais sa population ne s'accroît que misérablement*. Au contraire, les voisins s'agrandissent et se multiplient, peuplent des continents, y étendent leur commerce et remplissent l'univers entier de leur langue, de leurs navires et de leurs armées.

Les Allemands notamment se sont multipliés si remarquablement, qu'ils ont surpassé de beaucoup notre population, jadis supérieure à la leur, et nous avons fini par éprouver ce que peut la force du nombre :

POPULATION DES GRANDES PUISSANCES DE L'EUROPE
EN 1880 (en millions d'habitants).

France.....	37,2
Angleterre.....	34,8

Autriche	39
Empire allemand.....	45,6
Russie d'Europe.....	84,5
Italie.....	28,6

Soit en tout 270 millions d'habitants. La France n'y figure que pour 13 pour 100 ¹.

Et, il y a moins de deux siècles, elle figurait pour 38 pour 100! Et encore, dans le tableau qui précède, nous n'avons compté que les Anglais qui habitent l'Angleterre; pourtant ceux des colonies ne sont pas moins attachés à la mère patrie et ne contribuent pas moins à sa puissance.

Nous n'avons pas compté non plus les Etats-Unis. Et pourtant, qui nous dit qu'un jour ils ne se mêleront pas à la politique de l'Europe, comme ils se mêlent déjà à son commerce?

Ce résultat lamentable, qu'on ne saurait trop déplorer, tient sans doute à des causes politiques. Il est certain que l'apathie et la folie des gouvernements qui se sont succédé en France y ont contribué, en favorisant l'avéne-

1. Tous les chiffres qui précèdent sont empruntés à M. Levasseur (de l'Institut) (*Annales de démographie*, 1879, chez Masson, éditeur).

ment de grandes puissances que le traité de Westphalie avait su mettre au second rang ou qui n'existaient pas de son temps.

Mais il suffit d'un regard sur nos chiffres pour voir que la principale cause de notre affaiblissement relatif, c'est la faiblesse, c'est l'insuffisance incroyable de l'accroissement de notre population. Que l'on compare la population anglaise, qui sans aucune annexion de territoire s'élève entre 1700 et 1880 de 8 à 35 millions, sans compter les colons dont elle inonde l'Amérique du Nord, l'Australie, le Cap, etc., et la nôtre, qui n'a même pas doublé pendant la même période, malgré l'annexion de cinq provinces ¹.

Le mal est ancien déjà; mais, ce qui est triste, c'est qu'il persévère; bien plus, il augmente chaque jour! Et l'accroissement de la population est moindre aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été ².

1. La Lorraine, la Corse, le Comtat Venaissin, la Savoie et Nice. En 1866, la population française était de 38 millions d'habitants, au lieu de 19,5 sous Louis XIV.

2. Voici, à ce sujet, quelques chiffres qui se rapportent à la période 1860-77; dans ce calcul, on a

« Bah, dit un indifférent, en sommes-nous moins heureux? Ce n'est pas parce qu'une population augmente qu'elle est plus heureuse, au contraire! » Non, ce n'est pas une preuve de prospérité individuelle qu'un rapide accroissement (Voy. p. 88), mais c'est un élément de puissance pour la nation. C'est un élément de force militaire, et par conséquent d'indépendance contre l'étranger. C'est, de plus, un élément de puissance économique.

Voyez plutôt combien l'agriculture et l'industrie se plaignent de manquer de bras en France. On est obligé de faire venir à grands frais des ouvriers belges ou piémontais pour cultiver nos champs et empierrer nos routes. C'est à l'émigration des campagnards vers la ville que la masse des propriétaires attribue tout le mal. Mais cette opinion est mal assise ;

déduit les populations qui ont été l'objet d'annexions, de façon à n'avoir affaire qu'à l'accroissement spontané des populations :

Sur 1,000 habitants, l'accroissement annuel a été :
Saxe, 16 habitants ; Prusse, 9 ; Autriche, 8 ; Hongrie, 5 ; Angleterre, 12 ; Ecosse, 9 ; Russie, 8 ; Italie, 7 ; France, 3,5. La population de l'Irlande diminue par suite de l'émigration : — 5.

nous aurons à la discuter un jour. Dans tous les pays de l'Europe, les villes croissent plus que les populations rurales, et personne ne s'en plaint. Si, en France, les bras manquent à l'agriculture, c'est à l'insuffisance de la natalité qu'on doit s'en prendre.

Le nombre de la population n'est pas seulement un élément de force militaire et de force économique. C'est un facteur important de la force intellectuelle d'un peuple. Plus les naissances sont nombreuses, plus est actif le combat pour la vie, combat douloureux mais nécessaire au progrès, et d'où les plus intelligents ont toutes les chances de sortir victorieux. On dit quelquefois que, sur cent individus, il y a quatre-vingt-dix neuf imbéciles et un homme intelligent; quelle que soit la proportion, il est certain que, toutes choses égales d'ailleurs, une population de 1 million d'habitants contiendra dix fois moins d'hommes de valeur qu'une population de 10 millions. Si la France a donné le jour à tant de génies créateurs et bienfaisants, c'est en grande partie parce que jusqu'à ces derniers temps elle avait été plus populeuse qu'aucune autre nation.

Mais cet héritage même, que nous ont laissé tant de poètes et tant d'écrivains admirables, est compromis par la décadence numérique de notre population. Qu'on se reporte plutôt aux tableaux qui précèdent :

La langue de Voltaire était celle que 27 pour 100 de la population européenne parlait de naissance. Était-il surprenant que le reste de l'Europe intelligente s'efforçât de connaître un pareil langage? Aucun ne pouvait rivaliser avec lui.

Aujourd'hui, qu'un nouveau Voltaire soit donné à la France. Par qui sera-t-il compris? Par 45 millions d'individus (Français, créoles, Suisses, Belges, Canadiens). Mais, si cet écrivain est Allemand au lieu d'être Français, aussitôt le cercle de ses lecteurs augmente presque du simple au double; car les Allemands, Autrichiens et Suisses forment un ensemble de 80 millions d'individus parlant l'allemand. Enfin, si cet écrivain est Anglais, ses ouvrages ont chance de se répandre sur la terre entière. Partout ils y seront compris. Aujourd'hui, on compte 80 millions d'individus parlant anglais; mais il est impossible de deviner ce que sera

devenu ce nombre dans cinquante ans d'ici. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il sera prodigieux.

Sans doute, ce serait exagérer que de proportionner rigoureusement l'influence d'une langue dans le monde au nombre des individus qui la parlent. Les Chinois et même les Russes ont beau être plus nombreux que nous, il est certain que leur langue ne servira jamais comme la nôtre à la propagation des idées nouvelles. A ce point de vue, on peut affirmer que le français jouit d'une influence très supérieure au nombre de ceux qui le parlent. Cet avantage, il le doit à ses qualités admirables de précision, d'élégance et de clarté. Mais il le doit surtout à son passé incomparable et à la gloire que lui ont value les écrivains des deux derniers siècles ; il le doit à l'époque où nous avons l'avantage matériel du nombre et où un ouvrage, par cela seul qu'il était écrit en français, pouvait jouir d'un nombre de lecteurs que les autres langues ne faisaient pas espérer.

Ainsi, ce n'est pas seulement notre puissance politique et militaire qui est menacée par l'insuffisance de notre reproduction, c'est

notre puissance économique, et c'est plus que cela encore : c'est l'influence intellectuelle et morale que nos écrivains exerçaient sur le monde, c'est le patrimoine intellectuel de la France qui est en question !

Le lecteur voit la gravité du mal. Elle est attestée par des chiffres irréfutables. Notre patrie est menacée d'une chute irrémédiable, et le problème de son relèvement dépend de la démographie.

D'où vient ce déplorable état stationnaire de notre population ? Est-ce défaut de mariages ? défaut de naissances ? excès de mortalité ? Dans quelles circonstances, dans quelles parties du pays voit-on ces mouvements de population augmenter ou diminuer ? Telles sont, avec quelques autres, les questions que nous allons à présent examiner.

CHAPITRE IV

DU MARIAGE EN GÉNÉRAL

Le mariage considéré au point de vue religieux, au point de vue du Code, au point de vue littéraire, au point de vue démographique. — Le mariage diminue la mortalité à tous les âges. — Les veufs sont frappés, à chaque âge, par une forte mortalité. — Pour les femmes, les mêmes lois se vérifient, mais moins exactement. — Pourquoi? — Influence du mariage sur le suicide, l'aliénation mentale, le crime. — Cette influence heureuse est encore augmentée par la présence des enfants.

Nuptialité énorme des veufs : elle est trois ou quatre fois plus forte que celle des célibataires du même âge. — La nuptialité des veuves ne dépasse celle des filles du même âge que de moitié. — Les divorcés jeunes se remarient moins souvent que les veufs ; vieux, ils se marient beaucoup plus. — Lois analogues pour les femmes.

On a beaucoup discuté pour savoir s'il valait mieux être marié que célibataire.

L'Église n'hésite pas sur ce point : le célibat vaut mieux que le mariage, c'est le concile de Trente qui l'a dit, et quiconque le nie mérite l'anathème ¹. La religion protestante est au contraire favorable au mariage, et pourtant la déclaration du concile de Trente est conforme à un passage du Nouveau Testament ², — fait assez rare dans l'histoire des conciles.

Notre Code civil se déclare, il est vrai, partisan du mariage (sauf le mariage des veuves, pour lesquelles il reste catholique), mais il l'entoure de tant de formalités et, disons le mot, de tant de difficultés, qu'on se demande ce qu'il ferait s'il n'en était pas partisan. Rappelons à cette occasion que les nations qui ont accepté le Code civil ont successivement réformé et simplifié la liste des papiers faute desquels le maire, en France, doit refuser de ceindre son écharpe.

En somme, l'Église catholique et la loi civile sont ici en désaccord. Il est vrai qu'elles se placent à un point de vue bien différent,

1. XXIV^e sess., can. X.

2. I^{re} aux Cor., ch. VII, 1-9.

puisque l'Eglise ne s'occupe en cette affaire que des intérêts du ciel, et la loi, des intérêts de la société.

D'autres ne veulent considérer que ceux des individus. A quelles élucubrations plaisantes ou ennuyeuses cette recherche n'a-t-elle pas donné lieu ? Tandis que les comédies du genre grave font l'éloge du mariage, celles du genre amusant en font la caricature. Combien de dessins, de chansons, de vaudevilles, de romans, de calembours ont été puisés à cette mine, sans que les uns fussent d'ailleurs plus démonstratifs que les autres !

La démographie n'a pas la prétention de vider entièrement le débat dans l'état actuel de nos connaissances ; mais les données qu'elle fournit ont du moins l'avantage d'avoir une généralité et une certitude irrécusables, et de montrer la vraie méthode à suivre.

Tous les maux qui persécutent l'espèce humaine, toutes les perversions physiques et mentales frappent le célibataire plus que l'homme marié. La maladie, la folie et sa forme la plus cruelle : le suicide, sont plus fréquentes chez lui, et enfin l'ennemi de l'humanité qui résume

tous ces malheurs, la mort, est pour lui plus hâtive¹.

Ces conclusions s'appliquent également aux femmes, mais avec moins de rigueur, et sauf quelques exceptions sur lesquelles nous reviendrons.

Enfin nous aurons à exposer le sort des veufs; puis nous rechercherons la cause de ces phénomènes si remarquables.

Nous commencerons par l'étude de la mortalité, parce qu'elle est la plus aisée². Voici quelles

1. On doit lire sur ce point l'article MARIAGE et l'article FRANCE publiés par le D^r Bertillon dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*. On y trouvera quantité de chiffres à l'appui, que nous ne pouvons citer ici.

2. Ce qui fait la difficulté de ces sortes de recherches, c'est qu'il faut toujours distinguer les âges. Par exemple, il est clair que, si l'on calcule la mortalité des veufs sans s'occuper de leur âge, on trouvera une mortalité bien plus forte que celle des gens mariés, et cela n'aura rien d'étonnant, car, les veufs étant en moyenne plus vieux que les célibataires, personne ne sera surpris de savoir qu'ils sont plus près du tombeau.

Le même raisonnement s'applique à la criminalité qui diminue avec l'âge, à la tendance au suicide qui augmente avec lui, etc.

Aussi M. Bertillon a-t-il toujours étudié la mortalité,

sont les règles générales que nous observons :

1^o Les gens mariés meurent moins souvent que les garçons. Ainsi on trouve, d'après nos chiffres, qu'un garçon de 25 ans a autant de chance de mourir qu'un homme marié de 50 ans.

2^o Les veufs meurent dans des proportions énormes : plus que les gens mariés, et même plus encore que les garçons. En sorte qu'un veuf de 25 à 30 ans, par exemple, a autant de chance de mourir qu'un garçon de 50 ans ou qu'un homme marié de 57 ans. On voit que les différences sont considérables. Elles se retrouvent dans la vieillesse, mais moins considérables.

Il n'y a à cette loi qu'une exception : elle concerne les tout jeunes gens de moins de 20 ans auxquels le mariage ne vaut évidemment rien. Dès qu'ils sont mariés, ils meurent cinq fois plus qu'auparavant. Deviennent-ils veufs? Le

la criminalité, etc., non-seulement suivant l'état civil, mais en même temps suivant les âges. Du moins il l'a fait toutes les fois que les documents l'ont permis. Lorsque cette distinction n'était pas possible, il y a suppléé par des méthodes de calcul très sûres mais qu'il serait trop long d'exposer ici.

mal est pire encore, et leur mortalité devient effroyable.

A présent passons aux femmes. Nous retrouvons pour elles la même loi générale, mais beaucoup moins tranchée. Les jeunes femmes, ayant à subir le premier accouchement, sont frappées plus souvent que les filles de leur âge. Et d'autre part les vieilles veuves (qui ont souvent une famille pour les soutenir) échappent aux causes de mort qui frappent les vieilles filles. Pourtant on voit qu'à presque tous les âges l'avantage reste aux femmes mariées ¹.

1. Voici quelques chiffres :

SUR 1000 HOMMES VIVANTS DE CHAQUE AGE, COMBIEN DE DÉCÈS ANNUELS.

Ages.	Garçons.	Époux.	Veufs.
De 15 à 20 ans.	7	51	Plus de 100
» 20 à 25 »	13	9	50
» 25 à 30 »	10	6	22
» 30 à 35 »	11	7	19
» 35 à 40 »	13	7	17
» 40 à 45 »	17	9	19
» 45 à 50 »	20	11	22
» 50 à 55 »	26	17	27
» 55 à 60 »	32	21	34

Et ainsi de suite jusqu'aux limites de l'âge.
Pour les femmes, les différences sont analogues ;

Ainsi, n'en déplaise aux misanthropes, nous sommes amenés à conclure :

1^o Que le mariage est une excellente condition ;

2^o Qu'il est plus favorable aux hommes qu'aux femmes ; elles se passent de nous plus facilement que nous ne nous passons d'elles.

Remarquons, en effet, que ces recherches ont donné les mêmes résultats dans tous les pays où elles ont été faites. Le docteur Bertillon les a faites en France, dans les Pays-Bas et en Belgique, seules nations où elles fussent possibles à l'époque où son travail a paru. Depuis, la Suède, la Suisse, l'Italie et plusieurs pays allemands, voyant combien cette étude est digne d'intérêt, ont réuni les documents nécessaires et ont abouti aux mêmes résultats.

A Bruxelles, on a fait mieux encore : M. Janssens, qui dirige, avec la science d'un statisticien consommé, « le service d'hygiène démographique » de cette capitale, a voulu savoir

seulement, de 20 à 25 ans, les filles n'ont qu'une mortalité de 8, au lieu de 10 que présentent les épouses. Par contre, les filles, à partir de 45 à 50 ans, meurent un peu plus que les veuves.

si la phtisie n'avait pas une grande part dans l'inégale mortalité des trois états civils. Il a trouvé des résultats très typiques qui montrent l'influence de la vie conjugale sur cette terrible maladie. Et il en a fait l'objet de diagrammes qu'il a exposés en 1878 au Pavillon des sciences anthropologiques.

Ces diagrammes sont extrêmement remarquables ¹. Ils montrent qu'à tous les âges la phtisie frappe deux fois plus les veufs que les autres hommes. Cette influence du veuvage est très constante, surtout pour le sexe masculin.

On remarque en second lieu que les gens mariés sont généralement plus sujets à cette maladie que les célibataires. Cette seconde loi est constante pour les femmes.

Pour les hommes, elle se vérifie avant vingt-cinq ans et après quarante-cinq ans. Mais, pendant toute la seconde jeunesse (de 25 à 40 ans), nous voyons au contraire la vie de garçon amener une fréquence exagérée de la phtisie pulmonaire.

En somme, ce tableau est assez favorable à

1. Je les ai publiés dans la *Nature* (8 février 1879), avec une série de diagrammes sur le même sujet.

la théorie de la transmissibilité de cette terrible maladie.

Il serait intéressant d'étudier de même (suivant l'âge et suivant l'état civil), les principales maladies. On verrait ainsi quelles sont celles qui, contrairement à la phtisie, rendent la vie régulière du ménage favorable au point de vue physique comme nous avons vu qu'elle l'est au point de vue moral.

Deux causes ont été invoquées par mon père pour expliquer cette série de phénomènes :

1° *L'influence de la régularité de la vie conjugale.* — L'existence d'une famille crée, en effet, un contrôle qui force l'homme marié à mener une vie plus régulière et par suite plus saine au point de vue physique comme au point de vue moral. Nous verrons mieux encore tout à l'heure combien cette influence se fait énergiquement sentir ;

2° *La sélection du mariage.* — Les époux se recrutent en effet dans la meilleure partie de la population, dans la partie la plus saine, la plus morale, la plus riche. Quoi d'étonnant si des individus ainsi triés meurent moins souvent que les autres ?

L'explication est spécieuse, mais un instant de réflexion montre qu'elle n'est admissible que dans de très faibles limites. Car elle ne rend nullement compte de la mortalité exagérée des veufs. Eux aussi ont été les élus du mariage ; eux aussi ont été recrutés dans cette population prétendue choisie. Et pourtant, loin de mourir moins que les garçons, ils meurent davantage encore.

D'ailleurs est-il bien vrai que les gens mariés se recrutent parmi les meilleurs ? Les plus forts partent pour l'armée, et ce sont les malin-gres et les boiteux qui restent au pays pour épouser les filles ; pour être impropres à la guerre, ils ne sont pas tous impropres au mariage.

Il n'est pas plus exact de dire que le mariage recrute les plus riches d'une population. Qui pourrait déterminer la fortune nécessaire pour se marier ? Tel étudiant qui a 1800 francs de revenu se juge trop pauvre pour entrer en ménage, tandis qu'avec la même somme il y a longtemps qu'un ouvrier a femme et enfants. C'est là une affaire toute relative. Nous savons déjà que les pauvres ont plus d'enfants que les

riches, et rien ne nous autorise à croire qu'ils se marient moins. C'est un point sur lequel nous ne savons rien.

Aussi mon père attache-t-il plus d'importance à la première explication qu'à la seconde, dont il serait injuste pourtant de méconnaître complètement la valeur. La suite de cette étude va prouver combien mon père a eu raison de croire à l'influence favorable de la famille ¹.

Non seulement les gens mariés meurent moins que les autres, mais encore ils ont moins de tendance au suicide ², moins de tendance à l'aliénation mentale, à l'assassinat, au vol, enfin à tous les maux auxquels est sujette la pauvre humanité.

1. La statistique du divorce, quoique très intéressante, ne rentre pas dans le cadre très étroit que je me suis tracé. Je ferai pourtant remarquer que cette mortalité énorme que nous avons constatée pour les veufs est aussi celle des divorcés. Le raisonnement l'indique et des calculs que j'ai faits pour la Suisse le confirment. De par la loi française actuelle, les époux malheureux, qu'elle oblige à un divorce perpétuel, sont condamnés à une très forte mortalité.

2. J'ai publié sur ce point une étude complémentaire avec diagrammes dans les *Annales de démographie*, 1879.

Quant aux veufs, leur condition sous ces derniers rapports est moyenne entre les célibataires et les gens mariés. Ils se suicident beaucoup plus souvent, mais cela peut s'expliquer (en partie du moins) par leur âge : on sait que les vieillards ont beaucoup plus de tendance au suicide que les jeunes gens. D'autre part, ils commettent un peu moins de crimes; il est vrai que leur âge doit y contribuer, car la statistique nous apprend que les vieillards sont moins portés au crime que les jeunes gens.

Mais voici qui est beaucoup plus remarquable : on observe que les gens qui ont des enfants, ceux qui sont entourés d'une famille nombreuse, sont moins frappés par tous ces malheurs que ceux qui n'ont pas autour d'eux des enfants dont la vue les rappelle à leurs devoirs et les soutienne au milieu des misères de l'existence (Bertillon père, art. *France*).

L'influence des enfants sur le moral de l'homme paraît plus forte encore que la présence d'une femme. Sous ce rapport, les chiffres du docteur Bertillon sont très démonstratifs. La présence des enfants protège du

crime les époux plus encore que les veufs.

Quant aux femmes, on voit que, dans toutes les situations sociales, elles sont beaucoup moins portées au crime que les hommes. La présence des enfants influe beaucoup sur la moralité des épouses. Celles qui ont des enfants sont justement deux fois moins exposées au crime que les autres. Au contraire, il semble que la présence d'enfants inspire aux veuves des pensées criminelles. Est-ce la misère, est-ce une autre cause? On l'ignore absolument.

Mais c'est surtout contre les idées de suicide que la présence d'une jeune famille exerce une influence tout à fait triomphante. Pour les époux comme pour les veufs, la présence des enfants diminue justement de moitié l'envie de se donner la mort. Les femmes sont toujours moins portées au suicide que les hommes (environ cinq fois moins); si faible que soit leur tendance au suicide, on a trouvé que la présence d'une famille ne leur est pas moins précieuse qu'aux hommes.

Ai-je besoin de dire combien ces résultats (quoique logiques) sont contraires aux croyances généralement répandues? La Fontaine n'a

fait que traduire le sentiment ordinaire des hommes quand il a écrit ces beaux vers dans la fable du *Bûcheron*, dont il peint la misère :

Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts,
Le créancier et la corvée
Lui font d'un malheureux la peinture achevée.
Il appelle la mort...

Eh non ! il n'appelle pas la mort (ou du moins il l'appelle plus rarement) quand il a des enfants à élever, c'est-à-dire un devoir à remplir, et une femme pour le consoler de ses maux et lui rendre ce devoir plus facile. Voilà ce que nous apprend l'observation chiffrée, c'est-à-dire l'observation sérieuse.

Les résultats que je viens de résumer ne peuvent évidemment s'expliquer par la sélection du mariage et de la famille. Après avoir reconnu son influence bienfaitrice sur le physique de l'homme, nous devons donc ajouter que la famille n'est pas moins favorable à ses sentiments moraux.

Ainsi le mariage paraît aussi salutaire aux individus qu'il l'est à la société.

Mais, ce qui est piquant, c'est que les individus, tout en se plaignant beaucoup du mariage, en apprécient les avantages plus qu'ils ne veulent bien le dire.

Et la preuve, la voici :

C'est que, si l'on considère aux mêmes âges (ce point est essentiel) les célibataires et les veufs, — c'est-à-dire ceux qui connaissent le mariage pour en avoir tâté, et ceux qui ne le connaissent que de réputation, — on trouve que les veufs, c'est-à-dire les gens d'expérience, se marient dans des proportions inouïes, absolument inconnues aux célibataires ¹.

Et ce ne sont pas des différences légères comme celles que nous observions pour la mortalité; ce sont des différences énormes, prodigieuses, dont il m'est difficile de donner idée autrement que par des diagrammes que je ne puis insérer ici ², ou par des chiffres, quoique

¹ 1. J'ai mis ce point en lumière dans les *Bull. de la Soc. d'anthropologie*, 1878, et je compte publier une étude plus détaillée dans les *Annales de démographie*.

² 2. J'en ai publié plusieurs dans la *Nature* du 28 décembre 1878.

j'ai promis d'éviter leur usage autant que possible ¹.

En voici quelques uns que j'ai calculés d'après les documents hollandais. A l'âge où l'on se marie le plus, c'est-à-dire de 25 à 35 ans, les garçons se marient dans la proportion de 100 et 112 pour 1000 vivants. Mais ces chiffres ne donnent aucune idée de l'enthousiasme sans pareil

1. Voici quelques chiffres :

SUR 1,000 INDIVIDUS DE CHAQUE CATÉGORIE
COMBIEN SE MARIENT EN UN AN (PAYS-BAS 1855-64).

	HOMMES.			FEMMES.		
	Célib.	Veufs.	Div.	Célib.	Veuves.	Div.
De 18 à 20 ans	4	290	»	22	44	»
» 20 à 25	46	213	33	75	118	37
» 25 à 30	111	327	183	115	157	110
» 30 à 35	112	356	186	101	144	87
» 35 à 40	78	276	271	65	98	121
» 40 à 45	51	194	280	40	58	103
» 45 à 50	32	116	160	21	31	47
» 50 à 55	17	65	158	9	13	19
» 55 à 60	8	33	29	3	5	24
<hr/> De 18 à 60 ans	<hr/> 57	<hr/> 134	<hr/> 173	<hr/> 64	<hr/> 39	<hr/> 56

Si l'on ne distinguait pas les âges, on voit que, pour les veuves notamment, on se tromperait absolument : on croirait qu'elles se marient beaucoup moins que les filles, et c'est justement le contraire qui est vrai : elles se marient beaucoup plus.

avec lequel les veufs se précipitent vers une nouvelle union. C'est dans la proportion de 327 et de 356 pour 1000, c'est-à-dire *trois fois plus que les garçons*; on peut encore traduire autrement ces chiffres remarquables, et dire qu'en moyenne, *sur trois veufs, il y en a un qui se marie* DANS L'ANNÉE.

Ces différences entre les deux états civils sont encore plus accentuées aux autres âges, et et l'on voit, à partir de 40 ans, les veufs se marier quatre fois plus que les célibataires du même âge. Pour eux, le mariage n'est pas seulement l'affaire de l'amour et du hasard, il semble que ce soit un véritable besoin.

Ces résultats, on les retrouve dans tous les pays du monde; je les ai cherchés et trouvés en France, à Paris pris en particulier, en Alsace-Lorraine, en Suède, en Norvège, à Berlin, en Italie, en Angleterre, et surtout en Suisse et en Belgique; dans ce dernier pays, sur deux jeunes veufs, il y a en moyenne un qui se marie dans l'année. Nulle part le phénomène dont nous parlons n'est aussi accentué.

Ce qu'on me répondra, je le sais bien : c'est que voilà des époux bien infidèles au souvenir

de leur première femme. Eh oui ! les regrets superflus n'ont qu'un temps, et il semble même que ce temps soit assez court, à voir la nuptialité empressée des jeunes veufs. Mais n'est-ce pas un hommage qu'ils rendent au mariage, que de se précipiter si ardemment sous ses lois ? La société y gagne trop pour que nous songions à nous en plaindre.

Il est piquant de savoir si les divorcés partagent avec les veufs ce regret d'avoir rompu l'association conjugale. Quoique ces messieurs ne songent généralement pas à pleurer leur première femme, — dont ils sont probablement fort aises d'être débarrassés, — et que le chagrin ne doive pas les gêner beaucoup dans leurs nouvelles amours, il semble au premier abord qu'ils ne doivent guère se remarier. Le mariage leur a mal réussi, et ils ne doivent pas se soucier beaucoup de tâter à nouveau d'une épreuve qui leur a été si rude. Mais je suppose qu'ils se laissent tenter ; la personne qu'ils recherchent ne doit-elle pas logiquement leur répondre : « Vous êtes un mauvais époux ; je ne veux pas de vous ! » De plus, ils peuvent avoir des enfants (quoique ce soit rare, les en-

fants restant presque toujours à la mère), et cela ne facilite pas le mariage. Voilà trois raisons, et trois raisons excellentes, pour que les divorcés reprennent, bon gré mal gré, la vie de vieux garçons.

Eh bien, ce n'est pas tout à fait cela. Jusqu'à 26 ans, à vrai dire, les deux premières raisons que je viens de mentionner semblent avoir une action réelle, et les divorcés se marient moins que les célibataires du même âge. Mais, après 26 ans, combien ils sont distancés ! Les divorcés se marient sans doute avec beaucoup moins d'empressement que les veufs (presque deux fois moins), mais bien plus que ceux qui ne connaissent pas encore le mariage par expérience.

A partir de 40 ans, il se produit même un singulier phénomène : c'est que les divorcés se marient plus que les veufs eux-mêmes ! Est-ce là un résultat propre à la Hollande ? Non, car dans le seul pays où cette recherche soit possible, en Suisse, nous trouvons à peu près le même résultat.

L'explication qui se présente à l'esprit n'est pas très aimable pour eux. C'est qu'ils n'ont

divorcé que pour se remarier, dans la pensée bien arrêtée qu'ils avaient trouvé mieux. Pour éclairer ce problème, il faudrait savoir combien de temps après le divorce a eu lieu le second mariage. Si celui-ci a été prévu et désiré d'avance, il est clair qu'il doit suivre de très près le jugement de divorce. Les documents ne nous livrent pas ce renseignement. L'explication, d'ailleurs, ne s'applique pas aux veufs. Un misanthrope peut bien supposer qu'un certain nombre de maris se brouillent avec leur femme afin d'en épouser une autre ; mais, quelle que soit sa mauvaise humeur, il ne peut croire qu'un grand nombre de gens tuent leur femme dans la même intention.

Nous reviendrons tout à l'heure sur les causes de ces singuliers phénomènes. Elles sont complexes. Mais la principale nous paraît être celle-ci : c'est que le mariage, loin de donner des regrets aux hommes qui le contractent, leur crée au contraire des habitudes dont ils souffrent ensuite de se défaire.

A présent, passons aux femmes.

Nous trouvons, pour la plupart des pays, des résultats analogues à ceux que nous trou-

vons pour les hommes, mais ces résultats sont bien moins tranchés. Voyez la Hollande : à l'âge où les filles hollandaises se marient le plus, de 25 à 30 ans, les veuves se marient de moitié plus souvent qu'elles, et la même différence se poursuit aux âges suivants. Même chose en Suisse à très peu de chose près. Même résultat aussi pour l'Angleterre Il y a pourtant deux exceptions : l'une concerne la ville de Berlin, où les veuves, la trentaine une fois passée, se marient presque exactement comme les filles. En France elles se marient un peu moins, sauf les jeunes veuves, à qui le veuvage paraît pesant dans tous les pays.

On le voit, « le doux état de veuve » n'est généralement pas apprécié. Si le mariage paraît laisser de bons souvenirs aux hommes, il n'en laisse évidemment pas de trop mauvais aux femmes, excepté en France pourtant. Les maris français seraient-ils donc plus méchants que les autres ? Je préfère croire qu'ils sont au contraire trop bons, et qu'ils laissent des veuves absolument inconsolables. Quelle que soit la cause de la petite nuptialité des femmes françaises, c'est une tendance qu'il faut dé-

plorer au point de vue social, au lieu de l'encourager, comme les lois de 1804 ont eu le tort de vouloir le faire (art. 206, 386, 395, 396 du Code civil) ¹.

La nuptialité des femmes divorcées est soumise à une loi assez analogue à celle des hommes divorcés. Jusqu'à 30 ans environ, elles se marient moins que les filles. La différence est même très sensible. Mais, à partir de cet âge, elles se marient deux fois plus que les filles, c'est-à-dire qu'elles sont encore plus portées au mariage que les veuves elles-mêmes. Et cette différence se perpétue jusqu'à la fin de la vie.

Aux résultats que je viens de résumer et

1. « La loi française voit d'un mauvais œil la femme qui se remarie, » telle est la formule par laquelle les juristes résument ces dispositions, qui n'ont absolument pas d'autre raison d'être. « Mais, ajoutent doctement les mêmes commentateurs, il importait que la loi imposât aux femmes une retenue décente en les obligeant à pleurer leur mari convenablement. » Est-ce vraiment l'affaire de la loi? On se demande pourquoi elle n'a pas fixé le nombre de crêpes que les veuves doivent porter dans leurs vêtements; on se demande surtout, puisqu'elle se mêle de ces choses-là, pourquoi elle dispense les maris de pleurer leurs femmes.

dont la plupart étaient encore inédits il y a un an, il convient de comparer ceux fournis par l'étude de la mortalité par âges et par états civils, et que j'ai résumés plus haut :

Ces résultats concordent si parfaitement avec ceux que je viens d'exposer, que l'on peut penser qu'il y a entre eux une relation :

Le veuvage est nuisible pour les hommes? aussi voyez comme ils le fuient. Il est moins fâcheux pour les femmes? aussi le fuient-elles avec moins de zèle que les hommes.

C'est surtout aux jeunes hommes qu'il est préjudiciable (il double leur mortalité); aussi la nuptialité des jeunes veufs est énorme comparée à celle des célibataires du même âge.

On peut donc regarder comme probable que ces deux ordres de phénomènes ont, sinon des causes communes, du moins des causes liées entre elles par quelque rapport constant.

Quelles sont donc les causes que l'on a assignées à la mortalité si différente des célibataires, des mariés et des veufs? Nous l'avons vu, c'est probablement l'influence propre du mariage qui crée une vie régulière que le célibataire, vivant le plus souvent sans le contrôle

de personne, ne connaît pas. L'homme qui rompt avec ces saines habitudes en souffre. Aussi se suicide-t-il plus souvent que les gens mariés, et même plus souvent que les célibataires. La folie l'atteint plus fréquemment. M. Janssens, de Bruxelles, a prouvé que la phtisie le frappe plus souvent, etc.

Ce malaise physique et moral, mes chiffres tendent à montrer qu'il le ressent profondément et qu'il cherche à s'y soustraire par un nouveau mariage.

L'explication de la *sélection du mariage* est ici d'une insuffisance manifeste. Les impropres au service militaire ne constituent en effet qu'un tiers de la population masculine, et il s'en faut de beaucoup que tous ceux qui sont jugés impropres au rude métier des armes soient pour cela incapables de se marier. Admettons pourtant une telle exagération; la nuptialité de ces élus du mariage ne devrait surpasser de ce chef que de 50 pour 100 celle des célibataires; or, à tous les âges, nous avons vu que c'est de 300 à 400 pour 100 qu'elle la dépasse. Dira-t-on que le mariage crée la sélection de la richesse? Le fait est possible; mais

nous avons indiqué qu'il est aussi très contestable, et qu'aucun document ne le fait même supposer.

On invoquerait avec plus de raison les causes morales. Les gens qui se marient sont des gens qui se sentent faits pour la vie de famille. N'est-il pas remarquable qu'ils conservent ce goût après un premier mariage ? Mais les chiffres qui les concernent sont si élevés qu'on peut croire sans erreur que l'ennui du veuvage (nous pourrions dire ses dangers) ajoutent encore à leur goût pour la vie conjugale, malgré la présence de leurs enfants.

On peut supposer qu'au contraire la présence des enfants favorise le mariage. Il est certain qu'un veuf chargé d'enfants doit être enchanté de trouver quelqu'un qui se charge d'eux. Mais à côté de cette question s'en présente une autre : Est-il bien facile à un tel veuf de trouver une femme qui soit heureuse d'adopter une nichée d'enfants qui ne sont pas d'elle ? C'est comme dans la chanson : *Il ne tiendrait qu'à moi de l'épouser, si elle voulait*. Entre ces deux volontés contraires, quelle est la plus forte ? L'absence de documents statistiques

laisse ici le choix au lecteur. Ce qui est incontestable et important, c'est l'inégale nuptialité des veufs et des célibataires. Le reste est, jusqu'à nouvel ordre, affaire d'appréciation.

Une autre explication qui doit avoir une grande part de vérité, a été développée par M. Broca ¹ : c'est que l'existence de beaucoup d'hommes est fondée justement sur la vie à deux. Dans le commerce, dans les petites industries, à la campagne, etc., la présence d'une femme est indispensable non seulement au bonheur de l'homme, mais même à ses intérêts. Toutefois cette explication ne doit pas avoir une influence prépondérante, car dans le jeune âge, à une époque où l'homme n'a pas encore d'établissement, nous voyons la nuptialité des veufs dépasser celle des célibataires, plus encore qu'à tous les autres âges.

Définissons-nous donc des gens mariés qui nous disent mal de mort du mariage et des contraintes qu'il impose. Ce sont des ingrats : car le mariage paraît prolonger l'existence, en même

1. *Bull. de la Soc. d'Anth.*, séance du 20 nov. 1878, discussion.

temps qu'il la rend plus régulière, plus saine et moins exposée à des dangers de toutes sortes. Ils ont tort surtout parce que, dès que le mariage vient à leur manquer, ils se hâtent d'en contracter un autre.

CHÂPITRE V

DE LA FRÉQUENCE DES MARIAGES EN FRANCE

La nuptialité française est assez élevée. — La nuptialité anglaise est plus forte encore. — Les mariages disproportionnés sont plus rares en Angleterre qu'en France. — Distribution géographique de la nuptialité en France.

« Si l'on apprenait que sur le tiers du territoire existe une population tellement misérable que chaque âge est frappé par une mortalité une fois et demie à deux fois plus forte que sur le reste du territoire ; que ses naissances ne réparent pas seulement la moitié de ses pertes ; qu'en outre cette partie de la population française comparée à l'autre, compte annuellement deux fois plus de cas d'aliénation mentale, deux fois plus de suicides, deux fois plus de crimes contre les personnes, deux fois plus

d'attentats contre les propriétés; que, par suite, l'administration doit pour elle entretenir deux fois plus de gendarmes, deux fois plus de tribunaux, deux fois plus de prisons, deux fois plus d'hôpitaux et d'asiles, et presque deux fois plus de croque-morts; certes, si l'on apprenait que le tiers de notre territoire est frappé de tant de maux, ce serait un grand émoi!

« D'un avis unanime, on demanderait à la science, à la loi, à l'instruction, à l'éducation, à l'impôt, à la faveur du souverain, aux mœurs de s'employer pour diminuer un si humiliant et si douloureux tribut de mortalité et d'ignominie.

« Eh bien, nous avons prouvé que ce peuple misérable existe sur notre sol; seulement, au lieu d'occuper un territoire à part, les deux peuples sont mêlés intimement sur toute la surface, et, ostensiblement, une seule chose les distingue : l'un vit sous le régime du mariage, l'autre sous celui du célibat. Mais enfin le mélange des deux peuples n'amoin-drit pas la divergence de leur nature ¹..... »

1. Bertillon, MARIAGE, p. 76.

On doit se demander si ce peuple misérable et infécond des célibataires est plus nombreux en France qu'il ne l'est dans d'autres pays. Peut-être trouverons-nous là la solution du problème qui fait l'objet de ce volume. Peut-être nous expliquerons-nous ainsi pourquoi la population française augmente si lentement et se laisse si rapidement distancer par ses voisins et ses ennemis.

Eh bien, la réponse est négative ¹. Le Français, quelle que soit la réputation que lui ont faite ses romanciers, aime la vie de famille. Il l'aime moins que l'Anglais, qui sous ce rapport est admirable; mais comparons-le au soi-disant

1. *Sur 100 personnes de plus de 15 ans, combien sont mariées* : France, 55; Paris, 52; Angleterre, 54; Bavière, 44; Danemark, 52; Hanovre, 50; Italie, 53; Belgique, 44; Pays-Bas, 47; Prusse, 52; Autriche, 54. On peut reprocher à ce genre de calcul de donner un résultat complexe, qui dépend en partie de la nuptialité et en partie aussi de la mortalité.

Le rapport suivant est donc préférable quoique encore complexe : *sur 1000 mariables (célibat. et veufs) de plus de 15 ans, combien de mariages annuels* : France, 48; Angleterre, 57; Danemarck, 53; Bavière, 32; Italie, 50; Belgique, 37; Pays-Bas, 41; Prusse, 53; Norvège, 47; Suède, 43.

vertueux Allemand, au Belge, à l'Italien et surtout au Suisse : nous verrons que chez ces différents peuples, les époux sont moins nombreux que chez nous ; la différence d'ailleurs est généralement assez faible.

Si nous cherchons à quel âge les Français se marient, nous arriverons à des résultats peut-être moins favorables. Les Anglais en effet se marient plus jeunes qu'on ne le fait chez nous. Les Français en revanche se marient plus tôt que les Suédois, plus tôt que les Hollandais et, fait remarquable, un peu plus tôt que les Italiens. Ainsi les Italiens, en dépit du beau soleil de leur pays, qui devrait les exciter au mariage, sont moins pressés que les Anglais, malgré les brumes qui couvrent tristement leur île ¹.

Un des faits les plus tristes que révèle l'étude du mariage, c'est la fréquence des mariages disproportionnés dans notre pays. Il est vrai que la comparaison n'a été faite, que je sache,

1. Age moyen des célibataires qui se marient : France : garçons, 28 1/2 ; filles, 25. Paris, 30 et 26 ; Angleterre, 25 1/2 et 24 ; Belgique, 30 et 27 ; Hollande, 29 et 27 ; Italie, 29 et 24 ; Suède, 30 et 27 1/2.

qu'avec l'Angleterre, qui est, comme nous venons de le voir, le pays classique du mariage. Mais cette comparaison n'est pas en notre faveur ¹.

L'Anglais ne connaît guère ce principe si généralement professé chez nous, d'après lequel un homme ne peut se marier qu'avec une femme ayant dix ans de moins que lui. Très volontiers les Anglais épousent des femmes ayant à peu près leur âge. Mais en revanche on ne voit pas chez eux de tout jeunes gens épouser de vieilles femmes, ni non plus de riches vieillards sacrifier à leur bien-être la vie d'une toute jeune femme. Ces sortes de malheurs (les chiffres en témoignent), qui sont chez nous une rareté heureusement, sont chez eux quelque chose de presque introuvable.

Mais c'est longtemps s'attarder sur des exceptions. Il résulte, en général, de ce qui précède, que la France occupe, sous le rapport de la nuptialité, une situation moyenne, plutôt supérieure, par rapport à ses voisins.

Ajoutons que la France est un des rares pays

1. Bertillon père, art. *Mariage*.

de l'Europe où la nuptialité ne diminue pas. Sous ce rapport, notre pays est à peu près stationnaire. L'Angleterre fait mieux, à vrai dire, et chez elle les mariages sont de plus en plus nombreux. L'Anglais se marie, se marie jeune et a beaucoup d'enfants.

On a remarqué qu'en France et en Belgique¹ les pays très catholiques donnent généralement moins de mariages que les autres. Ainsi, en France, la Bretagne, qui est assurément la province la plus sincèrement catholique de France, se fait remarquer par le petit nombre de ses mariages. Les départements montagneux d'Auvergne, de la Lozère, de l'Aveyron, des Pyrénées, de la Savoie et des Alpes, de la Corse, pays généralement assez pauvres, présentent également assez peu de mariages (30 à 42 mariages environ sur 1000 habitants célibataires ou veufs de plus de 15 ans).

D'autres départements, qui sont au contraire fort riches, tels que l'Alsace, le Nord, la Normandie, se font remarquer par une faible nup-

1. Bertillon père, lecture à l'Académie de médecine de Belgique, 1876.

tialité. Comment l'expliquer? Pour le Nord et l'Alsace, on y parvient encore en rejetant la faute sur les ouvriers belges et allemands, qui foisonnent dans ces deux provinces industrielles. Ces gens viennent chez nous gagner un peu d'argent, mais beaucoup ne songent pas à s'établir; quand ils jugent leurs économies assez rondes, ils retournent chez eux pour s'y marier et y jouir de l'épargne qu'ils ont faite dans nos fabriques. Mais cette explication ne peut être admise pour les Normands. Il est clair que, si les Normands ne se marient pas, c'est qu'ils ne le veulent pas. Quand un Normand songe aux embarras, aux dépenses qu'un ménage nécessite, il lui arrive souvent de fermer sa porte et de se réfugier dans un isolement égoïste qu'il juge moins coûteux. C'est là une tendance fâcheuse et, j'ose le dire, blâmable. Ce qui est plus triste, c'est que, si le Normand se laisse aller à la tentation du mariage, il a du moins le plus grand soin d'avoir le moins d'enfants possible. Ainsi : 1° il y a en Normandie peu de ménages; 2° ces ménages sont peu féconds.

Ordinairement, ces deux faits ne vont pas

ensemble dans le reste de la population française. Ainsi nous verrons que si les Bretons ne se marient qu'avec circonspection, du moins, une fois la chose faite, ils produisent un nombre suffisant d'enfants. Il semble que les gens mariés travaillent pour ceux qui ne le sont pas. Ils font même mieux encore, car la Bretagne est une des parties de la France où la natalité est la plus élevée. On en peut dire autant du Nord, de l'Alsace, de la Lozère, de la Savoie et de la Corse. Ce sont les pays où les mariages ne sont pas très fréquents, mais où les naissances sont un peu moins rares que dans le reste de la France.

Au contraire, la vallée de la Loire et certains points de la vallée de la Garonne se distinguent par leur nuptialité. Il est remarquable que le Lot-et-Garonne, le département le moins prolifique de la France (ce n'est pas peu dire), est aussi un de ceux où les mariages sont les plus nombreux (60 par 1000 hab. de plus de 15 ans).

De tout cela résulte qu'il ne suffit pas d'encourager le mariage pour relever la natalité de la France.

Les mariages sont suffisamment nombreux dans notre pays. Ce qui pèche, c'est la fécondité des ménages, qui est beaucoup trop faible.

C'est une nouvelle raison pour condamner les lois rendues sous l'ancienne Rome pour favoriser le mariage des tout jeunes gens. Auguste croyait par là contribuer à l'accroissement de la population. Mais ce n'est pas parce qu'un homme se mariera à 18 ans, comme le voulait Auguste (au lieu de se marier à 25 ans, comme le font les Anglais), qu'il aura plus d'enfants dans son ménage. Ce n'est pas là une affaire de temps. D'ailleurs il ne s'agit pas de marier des enfants; nous avons vu plus haut combien le mariage paraît nuisible avant l'âge de 21 à 22 ans environ.

L'étude que nous avons faite du mariage est certainement bien imparfaite. Nous réservons pour un ouvrage plus considérable l'étude des circonstances qui accroissent la nuptialité; nous y renvoyons aussi pour l'étude si importante du divorce; des circonstances dans lesquelles il se produit dans les divers pays et sous les diverses législations; les causes pour lesquelles les femmes le désirent beaucoup plus souvent que

les hommes, etc. Nous y prouverons notamment par des chiffres que l'existence du divorce n'est pas un encouragement aux discordes conjugales, etc. ¹.

1. Un auteur qui se croit statisticien parce qu'il accumule les chiffres, mais qui ignore profondément l'art d'en tirer parti, a fait récemment couronner par l'Institut un volume dans lequel il est tombé, sur ce point et sur beaucoup d'autres, dans des méprises continuelles.

CHAPITRE VI

DE LA NATALITÉ

Faiblesse déplorable de la natalité française. — Généralité du mal. — La natalité du siècle passé était au contraire favorable. — Actuellement, la natalité va sans cesse décroissant. — Loi de l'équation des subsistances. — Exceptions qu'elle subit parfois. — Il en résulte que l'émigration et la mortalité accroissent la natalité. — La natalité est plus faible dans les départements où la propriété est divisée. — Recherches à faire. — Conséquences favorables de la faible natalité de la France pour sa situation économique et financière. — Conséquences désastreuses pour l'avenir de la patrie.

Ici, nous touchons au côté faible de notre pays. Ce n'est pas faute de mariages, ce n'est pas par excès de décès, c'est faute de naissances que la puissance française diminue.

Étudions donc, étudions avec soin, dans

quelles circonstances on voit généralement la natalité diminuer ou augmenter, et cherchons si ces causes peuvent nous déterminer la source du mal dont souffre notre patrie.

D'abord, commençons par voir si ce mal est réel.

Il est incontestable. C'est ce que montrent les chiffres suivants

SUR 1000 FEMMES DE 15 A 50 ANS, COMBIEN DE
NAISSANCES VIVANTES ANNUELLES ¹.

France.....	102
Angleterre.....	136
Bavière.....	156
Belgique.....	127
Espagne.....	141
Pays-Bas.....	137
Irlande.....	114
Prusse.....	150

1. Quelques auteurs se servent encore d'un rapport moins précis que le précédent. Je le citerai cependant, vu l'importance du sujet. *Sur 1000 habitants de tout âge et de tout sexe, combien de naissances annuelles (mort-nés non compris) : France, 27 ; Angleterre, 35 ; Bavière, 40 ; Belgique, 31 ; Écosse, 35 ; Espagne, 38 ; Irlande, 27 ; Italie, 37 ; Prusse, 38 ; Suède, 32 ; Suisse, 30.*

Un simple regard sur ce tableau suffit pour juger la question. *Tous les pays de l'Europe, sans aucune exception, sont plus féconds que la France; presque tous l'emportent sur nous d'UN TIERS; et l'Allemagne, notamment, a MOITIÉ plus d'enfants que nous.*

Le mal apparaît peut-être plus grave encore quand on examine successivement les différentes parties de la France. On voit alors que, si l'on excepte le Nord, où la natalité atteint le chiffre respectable de 135, et quelques autres (Bretagne, 110 à 115, Alsace, 126, etc.) dont la natalité n'est pourtant pas énorme, on peut dire que le mal est général. Dans le bassin de la Garonne (73 à 80) et en Normandie (75 à 90), il atteint des proportions tellement désastreuses, que les décès y sont dans plusieurs départements plus nombreux que les naissances.

Ce qui est pis encore, c'est que, si l'on recherche dans le passé, on trouve qu'il va sans cesse augmentant. Au siècle dernier, la natalité française était à peu près celle des Allemands d'aujourd'hui ¹, c'est-à-dire qu'elle était fort con-

1. D'après Moheau, elle était de 40 pour 1000 hab.

sidérable. Au commencement du siècle, elle a déjà décliné, et désormais elle ne cesse de décroître. Ce mouvement persiste encore en ce moment, et vraiment l'on se demande où il s'arrêtera, puisque déjà depuis longtemps il n'y a pas une nation qui ait si peu d'enfants.

Si la France perd de sa puissance relativement aux autres peuples (voir chapitre II), c'est à cette cause qu'il faut surtout l'attribuer. L'étude que nous ferons plus tard de la mortalité et de l'émigration confirmera cette conclusion.

D'où vient donc l'affaiblissement de notre natalité? Si nous nous contentions des forces de notre imagination pour les rechercher, nous aurions beau jeu : les mœurs du siècle, la corruption générale, etc., en feraient les frais et pourraient donner matière à d'éloquents développements. Mais c'est par la méthode démographique, c'est-à-dire les chiffres à la main et par leur analyse, que nous voulons procéder. Nous ne donnons ici que les résultats de ces recherches délicates et souvent difficiles.

On peut diviser les causes qui influent sur la natalité en influences *économiques* et influences *morales*.

Les influences économiques sont nombreuses. On les a résumées sous une formule un peu trop générale, que nous allons énoncer, quitte à la corriger ensuite : c'est que *la population tend à se proportionner aux subsistances disponibles*. Ce qu'on a encore exprimé sous une forme plus pittoresque : « Là où naît un pain, naît un homme pour le manger » ; et inversement : là où disparaît un pain, disparaît un homme.

Ainsi, qu'une industrie nouvelle naisse quelque part et y concentre des subsistances, aussitôt la population y accourt, ou bien elle s'y multiplie sur place par de nombreuses naissances. Que cette industrie succombe, les hommes qu'elle avait rassemblés se dispersent ou meurent.

Malthus comparait justement la vie à un banquet où se trouvent marquées les places d'un certain nombre de convives. Cette table est toujours pleine ; si des places nouvelles y sont créées, aussitôt sortent de terre des affamés pour les occuper ; si au contraire quelques rations sont supprimées, il faut qu'un certain nombre de convives (les plus faibles)

soient chassés par la mort hors de la salle du festin.

Cette alternative de places successivement ajoutées et supprimées au banquet de la vie se voit malheureusement à chaque instant : qu'une disette, une guerre, un chômage se produise et supprime un certain nombre de couverts au banquet de la vie, il se produira aussitôt deux phénomènes : 1° un certain nombre de convives disparaîtront, parce qu'ils mourront ou parce qu'ils émigreront; 2° le nombre des entrants (c'est-à-dire des naissances) diminuera presque aussitôt. — Que la disette prenne fin, et que le nombre des places redevienne ce qu'il était auparavant, aussitôt le nombre des convives augmentera par les deux procédés inverses de ceux que je viens d'indiquer, c'est-à-dire que : 1° le nombre des décès diminuera à tous les âges et peut-être y aura-t-il immigration; 2° le nombre des naissances augmentera.

La loi que je viens d'exposer n'est pas la loi de Malthus. Malthus avait vu, ou plutôt deviné avec perspicacité, qu'un pays, avec ses ~~ressources actuelles ne pouvait nourrir que~~

le nombre d'hommes qu'il porte en effet. Mais il ne voyait, pour appliquer cette loi, d'autre grand maître que la mort. En réalité, la nature des choses est plus clémente qu'il ne le croyait.

Ce n'est pas seulement en poussant par la porte de sortie les convives trop faibles pour rester accrochés à leur place que la nature diminue au besoin le nombre des vivants; c'est aussi en fermant plus étroitement la porte d'entrée.

Les exemples de l'application de cette loi sont innombrables. On en trouvera un grand nombre, empruntés à l'histoire de notre pays, dans le traité d'Achille Guillard¹. Récemment, le bureau de statistique de Suède en a trouvé d'autres dans l'histoire de ce royaume. On en rencontre de semblables dans l'histoire de toutes les nations. J'en citerai un très récent, que j'ai observé en Finlande². Ce petit Etat, dont l'étendue égale le tiers de la France,

1. *Eléments de statistique humaine ou démographie comparée*. Paris, 1855.

2. Art. FINLANDE, par Jacques Bertillon (*Dict. enc. des sc. méd.*).

quoique sa population soit inférieure à celle de la seule ville de Paris, vit presque exclusivement des produits de l'agriculture. En 1867-68, la récolte fut tellement nulle que les paysans ne vécurent que d'écorces d'arbres et de lichens; dès le commencement de l'hiver, on reconnut l'horreur du désastre qui allait les frapper tous, et des commissaires furent chargés de parcourir les campagnes pour apprendre aux paysans la meilleure façon d'utiliser ces nourritures repoussantes. Cette famine, qui rappelle celles qui désolèrent la France au siècle dernier, fit périr un nombre énorme de personnes : la mortalité quadrupla presque à tous les âges ; mais, en même temps, la natalité diminua d'un tiers (24 au lieu de 36). Les années suivantes, au contraire, furent assez favorables ; les vides de la population commencèrent sur-le-champ à se réparer ; la mortalité fut, à tous les âges, moindre qu'elle n'avait été avant la famine, et, simultanément, la natalité dépassa son taux ordinaire pendant plusieurs années.

L'émigration, qui crée des places disponibles, l'immigration, qui les remplit, ont le plus

souvent sur la natalité les mêmes effets que l'accroissement et la diminution de la mortalité.

Ainsi on peut admettre que le nombre des vivants se proportionne aux subsistances disponibles. Mais que faut-il entendre par ce terme ? Evidemment, c'est la quantité des substances alimentaires qui règle le nombre des vivants ; et les substances alimentaires, ce sont l'agriculture et la pêche qui les fournissent. Quant à l'industrie, elle ne multiplie pas le nombre des hommes, mais elle détermine leur distribution sur la surface du sol. Ainsi les pays très industriels, comme l'Angleterre, ne nourrissent une population nombreuse qu'en tirant des pays agricoles le supplément des vivres nécessaire. C'est aux dépens de notre population que nous envoyons dans cette île populeuse des œufs et de la viande.

Les conditions économiques d'un pays ne sont pas seules à régler le nombre de ses habitants.

Nous verrons, aux chapitres IX et X, combien l'influence du climat est prépondérante sur toutes les autres.

Mais la formule que nous venons d'expliquer

souffre un autre correctif qui trouve ici sa place, car il a une application immédiate à l'étude de notre pays.

Le terme de *subsistance disponible* est en effet singulièrement élastique, et ce n'est pas sans cause. La Sicile, par exemple, est plus peuplée que la France, à surface égale ; cependant il est certain que cette île est moins riche que notre pays ; mais c'est qu'aussi un peu de riz et beaucoup de soleil suffisent à nourrir et à satisfaire un Sicilien ; tandis qu'un Normand ou un Bourguignon sont gens plus difficiles à contenter. Il est clair qu'il faut plus de produits, soit alimentaires, soit industriels, à un Français qu'à un Russe ; le mouchik russe, confiné dans une cabane ignoble, vêtu d'une peau de mouton nauséabonde, et nourri de quelques pommes de terre, dépense forcément moins qu'un paysan français, qui se nourrit bien, se vêt confortablement, et depuis quelque temps (ce n'est pas trop tôt) cherche dans l'instruction de nouvelles satisfactions et de nouveaux éléments de travail. Tout cela se paye, et se paye en subsistances.

Ainsi, le fait que nous jouissons d'une civilisation plus raffinée pourrait expliquer pourquoi notre population se proportionne si lentement aux subsistances. Mais cette explication n'est pas suffisante.

Deux autres causes, insuffisantes aussi, peuvent être invoquées dans le même ordre d'idées :

Les places deviennent disponibles au banquet de la vie par deux procédés : 1^o parce que les subsistances augmentent ; 2^o parce que les convives actuels disparaissent. Plus ils disparaissent vite, plus les places disponibles sont nombreuses et plus les arrivants sont nombreux. Et comment disparaissent-ils ? Tantôt par la mort, tantôt par l'émigration.

Examinons ces deux phénomènes sociaux dans notre pays :

Nous venons de le voir : plus la mortalité est rapide dans un pays, plus la natalité est forte par cela même ; c'est là une loi qui se vérifie dans tous les pays. Or la mortalité française n'est pas considérable ; c'est une raison pour que sa natalité ne soit pas très forte.

De même, plus l'émigration est abondante,

plus la natalité est forte. Ainsi l'émigration allemande est, comme on sait, considérable comme sa natalité; en Angleterre, on a vu les deux mouvements s'élever simultanément, etc. Or l'émigration française est quasi nulle. Faut-il s'étonner si sa natalité est faible?

Sans doute, ce sont là des explications. Mais il ne me serait pas difficile de montrer, chiffres en main, qu'elles sont insuffisantes, et que notre natalité est trop misérable pour ne pas tenir à des causes plus profondes.

Si l'on étudie séparément la natalité légitime et l'illégitime, on voit bien vite que presque toutes les naissances sont légitimes. De plus, les naissances illégitimes suivent un mouvement justement inverse des naissances légitimes. Elles tendent à augmenter de fréquence au lieu de diminuer. Ainsi on doit les laisser de côté quand on recherche les causes de la diminution inquiétante de notre natalité.

La recherche de ces causes est fort difficile. Le docteur Bertillon l'a faite autant que le lui ont permis les documents officiels. Il a trouvé que généralement, dans les départements où la propriété est très divisée, la mortalité est

moindre, ce qui est assez naturel, mais la natalité est moindre aussi. Les départements où la propriété est peu divisée donnent au contraire plus de morts et plus de naissances. Les autres départements sont intermédiaires entre les précédentes ¹.

Ces chiffres sont déjà assez probants : ils montrent que c'est l'aisance qui restreint la natalité ; l'individu qui possède quelque chose, calcule sur ses doigts le nombre de ses enfants ; il voit d'avance partagé entre plusieurs ce lopin de terre qu'il s'est donné tant de mal à *arrondir*. Les ruses qu'il a déployées pour y annexer quelque enclave, les sacrifices qu'il s'est douloureusement imposés pour le payer, tant de soins, tant de travail, tant de stratagèmes, tout cela sera donc en pure perte. D'avance il voit l'impitoyable arpenteur détruire ce bel ouvrage et planter des bornes au beau milieu du champ, et le notaire tirer au

I. Voici quelques chiffres : Départements comptant 285 propriétaires pour 1000 hab. : 24 naissances par 1000 habitants. — Départements comptant 240 propriétaires : 26 naissances. — Départements comptant 177 propriétaires : 28 naissances.

sort les lambeaux d'un bien qu'il s'est donné tant de mal à unifier. Heureusement, il est un moyen bien simple d'échapper à ce tourment posthume : c'est de n'avoir qu'un enfant. L'observation isolée fait déjà pressentir que généralement c'est à ce parti qu'il s'arrête, et si les chiffres que nous venons de citer ne le démontrent pas d'une façon irrécusable, du moins ils plaident dans le même sens. La question serait facilement tranchée si l'administration se souciait de ces importants problèmes. Il suffirait de savoir combien de ménages sont stériles, combien n'ont qu'un enfant, combien en ont deux, trois, etc., et de noter en même temps dans quelles conditions professionnelles se produisent ces différents cas. C'est le vœu que formulait en 1878 le *Congrès de démographie*. Une recherche de cet ordre a été faite dans quelques petits Etats de l'Europe. En France, le recensement de 1856 avait distingué les époux sans enfants et ceux qui avaient des enfants. Quoique incomplète, cette recherche avait été intéressante ; c'est elle qui a permis les recherches que nous avons résumées page 47 ; elle n'a pas été

continuée, et ce n'est pas dans l'état de décadence où tombe actuellement la statistique de France qu'on peut espérer quelque progrès. Heureusement, la ville de Paris entreprend en ce moment même l'étude que nous venons de proposer.

L'infécondité des ménages fait courir à la nationalité française le terrible danger que nous avons indiqué dans notre chapitre III; ce danger est tellement grave, il nous menace de si près, que le lecteur n'a pu manquer d'en être frappé. Mais, si la rareté des naissances compromet l'existence à venir de la France, il est certain qu'en attendant elle lui vaut quelques avantages ¹ :

« La France est le pays de l'épargne, » cela est incontestable. C'est grâce à cette belle qualité que nous avons pu donner au Grand Turc, au Khédive et à beaucoup d'autres je ne sais combien de millions dont nous ne reverrons jamais le premier sou. Mais c'est à elle aussi que nous

1. Leçon professée par M. Bertillon à l'École d'anthropologie, dans la *Revue scientifique*, 1877. — Voir encore NATALITÉ, in *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*.

devons l'importance du marché financier de Paris; c'est à elle que nous devons d'avoir si exactement payé notre rançon exorbitante et de ne plus nous en ressentir aujourd'hui.

A quoi devons-nous cette qualité? C'est tout d'abord à l'esprit de travail, d'ordre et d'économie qui règne dans toute la nation; mais il est permis de croire que c'est aussi à cette infécondité même que nous venons de déplorer.

Si l'Allemagne avait une fécondité aussi faible que la nôtre, elle produirait *chaque année* 560 000 enfants de moins qu'elle n'en a. Ce sont donc *cinq cent mille* enfants de plus à élever chaque année. Or on sait ce que coûte un enfant; c'est une dépense que nous nous épargnons; nous allons essayer de l'évaluer aussi exactement que possible.

Sur ces enfants, il est vrai que beaucoup meurent en bas âge; les tables de mortalité nous apprennent que, sur ce demi-million de nouveau-nés, il en survit 343 000 environ à l'âge de vingt ans. Or c'est certainement rester au-dessous de la vérité que d'estimer à 4000 fr. ce qu'a coûté depuis sa naissance un homme

de vingt ans. Dès lors le problème se réduit à une simple multiplication : $343\ 000 \times 4000 = 1\ 376\ 000\ 000$. Telle est la somme que coûte chaque année à l'Allemagne l'excédant de sa natalité sur la nôtre. Ce milliard trois cents millions, au lieu de l'employer comme les Allemands à avoir et à élever des enfants, nous l'entassons dans nos coffres, ou bien nous le plaçons dans des entreprises françaises ou étrangères.

Si les Français n'ont pas assez de naissances, il est permis de croire que les Allemands en ont trop et que leur nation perd ainsi une partie de ses ressources. Et la preuve, c'est que pendant longtemps, un quart environ de 343 000 adultes qu'ils ont de plus que nous, renonçaient à trouver place en Allemagne et allaient se perdre dans la république américaine, où ils devenaient désormais inutiles à la patrie allemande. Peut-être donc doit-on taxer d'excessive la natalité allemande.

Mais la France tombe dans l'excès opposé. Et combien il est plus pernicieux encore ! Ce défaut déplorable est sans doute l'une des causes de notre qualité d'épargne et nous permet de

mettre de l'argent de côté. Mais ne vaudrait-il pas mieux augmenter le nombre de nos travailleurs et de nos soldats?

Poser la question, c'est demander s'il vaut mieux avoir des soldats pour combattre l'ennemi et pour le vaincre, ou des écus pour le payer ¹.

1. Beaucoup de questions se rapportant à la natalité n'ont même pas été effleurées dans ce chapitre; nous n'y avons parlé que des phénomènes qui se rattachent directement à l'étude de la population française. Nous renvoyons à un ouvrage plus détaillé, pour l'étude de la proportion des sexes, des causes qui favorisent la naissance des garçons ou celle des filles, de l'époque à laquelle viennent les enfants, etc., et surtout pour le développement plus complet des questions que nous avons indiquées ici.

CHAPITRE VII

DE LA NATALITÉ ILLÉGITIME ET DES MORT-NÉS

La mortalité considérable des enfants illégitimes est une conséquence de la loi qui les régit. — Les naissances illégitimes n'ont en France qu'une fréquence moyenne. — La natalité illégitime est un indice de la légèreté des mœurs, mais non pas de la moralité du pays. — Villes françaises et villes allemandes. — Age où les filles se laissent séduire. — Répartition géographique de la natalité illégitime et des légitimations en France. — Augmentation de la natalité illégitime. — La fréquence énorme des mort-nés illégitimes indique des crimes nombreux. — Démonstrations diverses. — Conséquences législatives.

Puisque les Français ont peu d'enfants et que leur patrie est menacée par cette stérilité, ils devraient tout faire pour protéger la vie de ceux qu'ils ont.

Cependant il est toute une classe d'enfants

que la loi frappe, dès leur naissance, de déchéance, et que, par une dureté indigne de notre époque, elle charge de la faute de leurs parents.

De par la loi, ils ont une mortalité double; ils sont deux fois plus souvent mort-nés, et ces malheurs leur arrivent dans des circonstances qui prouvent que c'est, ou bien à une misère sans nom, ou bien plutôt au crime, qu'on doit les attribuer.

Cette classe d'enfants, ce sont les enfants naturels. Est-ce par un de ces préjugés indignés de gens sérieux, dont nous avons déjà vu un exemple, que le Code civil a établi cette catégorie de parias? Est-ce dans l'intention (chimérique, nous le verrons) de restreindre leur nombre? Quelle que fût l'idée du législateur, cette idée n'a que de désastreuses conséquences au point de vue démographique.

En général, la France occupe, sous le rapport de l'illégitimité, une situation moyenne. La Hollande, la Suisse, l'Irlande ont moins d'enfants illégitimes que la France; la Belgique et l'Angleterre en ont à peu près autant. L'Italie

et surtout l'Allemagne en ont davantage ¹.

C'est donc à tort que l'on vante la pureté des mœurs allemandes. Dans l'Allemagne du Nord, elles sont loin de valoir les nôtres, et dans l'Allemagne catholique, c'est encore bien pis. La Bavière et l'Autriche allemande sont les parties de l'Europe où les naissances illégitimes sont les plus fréquentes.

Dans les pays scandinaves, leur fréquence est supérieure à la moyenne. Elles augmentent en Suède plus rapidement que dans les autres pays.

Il ne faudrait pas d'ailleurs voir dans la proportion des naissances illégitimes une preuve absolue de la moralité d'un pays; la moralité est un sentiment plus complexe. On a prononcé à leur sujet le gros mot de débauche. La débauche n'a à peu près rien de commun avec la fréquence des naissances illégitimes, car

1. Voici quelques chiffres : Sur 1000 filles et veuves de 15 à 50 ans, combien de naissances vivantes illégitimes par an : Irlande, 6; Hollande, 10; Suisse, 11; Belgique, 16; France, 17; Angleterre, 17; Norvège, 19; Italie, 20; Suède, 22; Prusse, 23; Danemark, 29; Bavière, 42.

c'est un fait bien connu que généralement elle reste stérile; comme on l'a dit d'une façon un peu brutale, il ne pousse pas d'herbe dans les chemins où tout le monde passe.

La fréquence des naissances illégitimes n'indique que la légèreté des mœurs d'un pays, et non pas autre chose.

Naturellement, elles sont toujours plus nombreuses dans les régions industrielles, et notamment dans les villes, que dans les campagnes. Ce fait s'explique aisément, et je n'y insisterai pas. La ville de Paris, par exemple, sur 100 naissances, en compte 26 illégitimes, proportion qu'on a souvent exagérée et qui n'est pas très élevée si on la compare même à des villes beaucoup plus petites. Ainsi les villes autrichiennes ont une proportion d'enfants illégitimes qui dépasse ordinairement la moitié du nombre total des naissances. A Olmutz, en Moravie, 70 enfants sur 100 sont bâtards.

Le philosophe et le libertin (les deux extrêmes) seront curieux de savoir à quel âge une jeune fille a le plus de chance de se laisser séduire. Ni la France, ni la plupart des nations européennes ne nous renseignent sur ce point

important. Mais une récente statistique établie en Suède ¹ nous montre un fait bien remarquable. Avant 20 ans, les séductions sont un fait si rare en Suède qu'on peut dire qu'elles ne se rencontrent pas, et la chose est d'autant plus remarquable que, en Suède même, la fécondité des femmes mariées est, à cet âge, à son maximum. Les filles de vingt à vingt-cinq ans ont déjà une propension assez notable à ces sortes d'erreurs. Mais ce sont les filles de vingt-cinq à trente-cinq ans qui les trouvent surtout attrayantes, et il faut que la quarantième année ait sonné, pour que les feux de l'amour coupable s'éteignent peu à peu pour les filles et les veuves. Après quarante-cinq ans, ils brûlent peut-être encore, mais nous n'en pouvons rien savoir; c'est alors un feu nécessairement sans fumée, puisque les naissances illégitimes sont les seuls éléments sur lesquels un statisticien puisse s'appuyer pour en juger ².

1. Article SUÈDE, par Jacques Bertillon, *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*; Bertillon père, in NATALITÉ.

2. Voici quelques chiffres : Sur 1000 femmes non mariées de chaque âge, combien de naissances illégitimes

Si l'on jette les yeux sur une carte de la natalité illégitime en France, on distingue dès le premier regard deux régions bien distinctes séparées par une ligne qui, partant de l'embouchure de la Seine et de Rouen, passerait à travers la Champagne pour aller aboutir en Franche-Comté¹. Au nord de cette ligne règne généralement une forte natalité illégitime; elle devient surtout considérable dans les régions industrielles du Nord et en Alsace².

Dans tout le reste de la France, les nais-

en un an. De 15 à 20 ans, **4**; de 20 à 25 ans, **33**; de 25 à 30 ans, **49**; de 30 à 35 ans, **50**; de 35 à 40 ans, **36**; de 40 à 45 ans, **17**; de 45 à 50 ans, **1**.

1. Carte inédite exposée par M. Bertillon à l'Exposition universelle. Voir art. FRANCE du même auteur.

2. Sur 1000 femmes non mariées de 15 à 50 ans, combien de naissances illégitimes (mort-nés compris) par an : Bas-Rhin, 25; Haut-Rhin, 24; Nord, 27; Pas-de-Calais, 25; Somme, 24; Aisne, 29; Marne, 26; Seine-Inférieure, 27; Eure, 22, etc.

Au contraire, au sud et à l'ouest de la ligne que nous avons tracée : Finistère, 9; Côtes-du-Nord, 8; Ille-et-Vilaine, 6; Basses-Alpes, 5; Hautes-Alpes, 6; Haute-Loire, 7; Tarn, 7; etc.

Dans le centre, les chiffres sont généralement plus élevés que dans le midi.

sances illégitimes sont assez rares; elles le sont surtout en Bretagne, et le fait est assez surprenant, car nous avons vu qu'en Bretagne les mariages sont rares; et que de plus les femmes mariées y sont plus fécondes qu'ailleurs. Ces deux circonstances faisaient attendre un plus grand nombre d'enfants illégitimes. Dans le midi de la France, les naissances illégitimes sont généralement rares; quelques départements (les Landes par exemple, et ceux qui contiennent de grandes villes) forment exception; plusieurs autres sont remarquables par les faibles proportions qu'ils présentent.

Si l'on considère une carte des légitimations, on est surpris de voir une distribution toute pareille¹. Et je ne parle pas du nombre absolu des légitimations; le fait ne serait pas surprenant; je parle de la proportion des légitimations par rapport au nombre des naissances illégitimes. Ainsi nous avons vu que c'est dans le Nord que les gens sont le plus portés à avoir des enfants naturels; mais c'est là aussi

1. Carte inédite de M. Lafabrègue exposée à l'Exposition universelle. Voy. *Annales de Démogr.* 1878.

que, ayant commis cette faute, ils sont le plus disposés à la réparer (37 à 47 légitimations sur 100 naiss. illég.). Tandis que, dans le Midi, les naissances naturelles sont rares, il est vrai ; mais, lorsqu'elles se présentent, l'aventure finit autrement que dans le Nord : les deux amants n'éprouvent nullement le besoin de réparer le mal qu'ils ont fait, mal très grave, comme nous allons le voir !

Cette comparaison est curieuse. Elle jette un jour instructif sur les mœurs populaires dans les différentes parties de la France. On voudrait savoir dans quelles classes de la société se passent les deux romans si différents dont nous venons d'esquisser les traits. Malheureusement, c'est ce que nous ne savons pas.

Quoi qu'il en soit, le nord-est et le sud-ouest de la France ont des mœurs bien différentes. Dans le Nord (et dans plusieurs parties du Centre, dans le Loiret par exemple), il est clair que les habitants ont coutume de *s'essayer* avant de se marier ; c'est lorsque l'essai a réussi, lorsqu'il a eu ses suites naturelles, qu'ils vont prier M. le maire d'arranger les choses. Evidemment, dans ces pays, où près de

la moitié des naissances illégitimes donnent lieu à un mariage subséquent (et je ne parle pas des mariages qui ont lieu pendant la grossesse), il est clair que l'homme qui séduit une fille prend par là même l'engagement de l'épouser, suivant l'usage, si elle a un enfant. Dans ces conditions, on pourra trouver cet essai préalable original ou même blâmable, mais on conviendra sans doute qu'il n'est pas préjudiciable à la société. Un plaisant pourrait même trouver que cette méthode a des avantages.

Ce qui est sûr, c'est qu'elle est de plus en plus usitée. M. Lafabrègue a montré que ces sortes de mariages sont de plus en plus fréquents ¹, tandis que les mariages sans légitimation tendent à devenir plus rares.

La loi doit-elle se raidir contre une tendance devant laquelle sa sévérité actuelle est manifestement impuissante? Ou ne doit-elle pas

1. Sur 1000 habitants, combien de mariages avec légitimation : 1856-59, 31; 1860-63, 34; 1864-67, 37; 1868-71, 36; 1872-75, 40. (*Annales de Démographie*, 1878). — Sur 100 naiss. illég., combien de légitimations : 25.

s'attacher à guérir le mal lorsqu'il se produit, en sanctionnant sinon l'usage d'épouser (qui s'est établi tout seul dans une grande partie de la France et que l'honneur devrait imposer dans la plupart des cas), du moins l'obligation de reconnaître l'enfant et de l'élever.

Le système actuel est tout opposé : la loi, pour restreindre le mal, ne trouve d'autre remède que l'aggraver.

Il est vrai qu'elle le rend terrible pour les faibles : elle jette l'anathème sur l'enfant, et par là nous verrons qu'elle voue sa mère à la misère la plus horrible, qu'elle l'excite au crime, et qu'elle condamne l'enfant à la douleur et à la mort.

Eh bien, ce système féroce, qui sacrifie l'innocent et le faible, et rend leur malheur sans remède, ne prévient pas le mal, car on observe que la natalité illégitime augmente progressivement en France. C'est en vain que l'administration, aggravant encore la dureté de la loi, a fermé tous les tours et rendu par là la position de la mère et de l'enfant encore plus irrémédiable ; l'aggravation de la natalité illégitime s'est poursuivie après leur fermeture

comme par le passé, ni plus vite ni plus lentement.

Le seul résultat de cette mesure cruelle a été d'augmenter d'un tiers la mortinatalité (c'est-à-dire l'infanticide). La vérité, c'est que, quand une femme s'expose à avoir un enfant illégitime, elle n'a pas cette longue prévoyance que suppose un législateur rentier, bourgeois et de plus quinquagénaire. Si elle y réfléchissait si longuement, si elle prévoyait les choses de si loin, quelque douce que la loi puisse être pour elle, elle ne s'y exposerait pas.

« A ne consulter que la raison, disait Chamfort, quelle femme, pour une épilepsie de quelques minutes, se donnerait une maladie d'une année entière ? » Et que serait-ce si elle réfléchissait à une existence entière de privation et d'opprobre, et au poids de ce fardeau terrible qui consiste à élever un homme de ses seules ressources, qui le plus souvent lui suffisent à peine à elle-même ? Sans doute, si elle y réfléchissait... mais elle n'y réfléchit pas. Les réflexions viennent plus tard. Quant à l'homme, la loi le dispense généreusement de toute réflexion désagréable.

Ce qui montre bien la barbarie de nos lois sur ces matières, c'est l'étude des mort-nés¹. Je ne puis ici que la résumer d'une façon bien imparfaite. Je l'exposerai plus soigneusement dans le volume dont j'ai déjà annoncé la prochaine publication.

En France, comme dans la plupart des nations de l'Europe, on observe que, dans le mariage, 1000 naissances donnent lieu à 32 mort-nés environ (c'est la *mortinatalité* légitime). Cette proportion varie sans doute avec les pays, mais elle varie peu.

Et hors mariage ? Hors mariage, ce nombre devient 62, c'est-à-dire qu'il *double*.

Il double en France, mais non pas ailleurs. Dans tous les pays, la mortinatalité des illégitimes dépasse celle des légitimes, mais d'un quart ou d'un tiers (en Belgique, de moitié). Nulle part ailleurs qu'en France, on ne la voit doubler ainsi².

• 1. Voy. MORT-NÉS (*Dict. encycl. des sciences méd.*), par mon père. — Du même auteur, une *Etude sur la mortinatalité* dans les *Annales de démographie*, 1879, complément nécessaire de l'article MORT-NÉS.

• 2. La mortinatalité légitime devenant 100 que devient celle des illégitimes : en France, 190 à 200 ;

D'où vient cette augmentation ? Dira-t-on que l'enfant illégitime vient au monde plus faible, par conséquent qu'il est naturel qu'il soit plus souvent mort-né ? Cela est fort invraisemblable. A Paris, par exemple, M. Lafabrègue a montré que, dans les maternités, les mort-nés illégitimes ne sont guère plus nombreux proportionnellement que les légitimes. Et cependant on ne comprend pas pourquoi les enfants des femmes qui s'adressent aux maternités seraient plus vigoureux que les autres¹. Cette explication, qui ne s'appuie sur rien, et que démentent à la fois l'observation isolée et l'observation statistique, est donc certainement mauvaise.

Mais il est une autre explication qui se présente d'elle-même à l'esprit du lecteur, et qui se présente chaque jour non pas à l'esprit, mais aux yeux des médecins vérificateurs des décès à Paris : c'est que c'est le crime qui augmente

Paris, 134 ; Suède, 147 ; Belgique, 147 ; Danemarck, 126 ; Bade, 120 ; Bavière, 112.

1. On comprendrait plutôt le contraire, les sages-femmes envoyant souvent à la Maternité les cas qui les embarrassent ou qui, nécessitant le forceps, sortent de leur compétence.

le nombre des prétendus mort-nés illégitimes.

Je connais sur ce point des anecdotes authentiques que je raconterais volontiers ici, si j'avais la place nécessaire. Mais je préfère me limiter aux démonstrations démographiques.

Remarquons tout d'abord que cette explication s'accorde parfaitement avec le fait signalé par M. Lafabrègue : si les filles-mères produisent moins de mort-nés par ce seul fait qu'elles accouchent dans une maternité, c'est parce qu'à l'hôpital elles sont surveillées.

D'autres considérations aboutissent à la même conclusion :

La distinction des sexes soulève un premier problème : parmi les légitimes, les garçons sont plus souvent mort-nés que les filles, et la différence est même très considérable (un tiers en sus environ : 130 pour 100). Pourquoi n'en est-il pas de même parmi les illégitimes? Pourquoi l'aggravation qui résulte de cet état civil frappe-t-elle les filles plus que les garçons? C'est qu'une cause artificielle intervient, cause qui poursuit les filles illégitimes longtemps encore après leur naissance. Cette cause est obscure. Le Congrès de démographie a admis

une explication proposée par le docteur Bertillon qui a remarqué (par observation individuelle) que les filles-mères redoutent moins la naissance d'un garçon que celle d'une fille. Indépendamment de cette cause psychologique, on pourrait en proposer une autre toute mathématique, et qu'il serait sans doute fastidieux d'expliquer ici. Mais cette seconde explication, comme la première, n'est admissible aussi qu'en supposant l'existence de crimes très nombreux. En dehors de cette hypothèse déplorable, on ne peut expliquer pourquoi le fait d'être illégitime changerait les lois physiologiques.

L'étude des mort-nés par départements soulève des questions du même ordre et qui, elles aussi, ne se résolvent guère qu'en admettant un facteur artificiel, tel que le crime.

Eh bien, ces crimes, nous osons dire que c'est l'organisation sociale, c'est la loi qui en est responsable. Quételet, malgré la timidité qui lui était naturelle et qu'on lui a souvent reprochée même en matière scientifique, a osé écrire ces paroles qu'on ne saurait trop méditer : « Le criminel exécute le crime, mais c'est la société qui le prépare. » C'est de la société, de

sa constitution et de ses progrès que dépend le nombre de vols et de crimes qui se commettent chaque année ¹.

Si cette parole est vraie lorsqu'il s'agit de voleurs ou d'assassins, combien ne l'est-elle pas davantage quand il s'agit des pauvres filles que le parquet poursuit parfois et que les juges envoient remplir les maisons de correction. Un inspecteur des prisons disait d'elles « qu'on leur confierait volontiers sa bourse ² ».

On a raison de les condamner, quoique la peine (qui est la mort) soit certainement trop radicale. Mais, au lieu de supprimer la criminelle, ne vaudrait-il pas mieux supprimer le crime, en supprimant sa principale raison d'être ? On aurait de plus l'avantage de rentrer dans la justice, qui exige que les deux auteurs d'une faute soient également responsables de ses suites.

On y gagnerait surtout de rendre à la vie

1. Au fond, cette pensée et les motifs longuement exposés sur lesquels elle s'appuie, ne sont que la démonstration et le commentaire du proverbe connu : « C'est l'occasion qui fait le larron. »

2. Congrès d'hygiène, 1878.

oute une classe d'enfants malheureux. La France ne produit pas assez d'enfants : tout au moins ne doit-elle pas laisser mourir ceux qu'elle produit.

Le chapitre suivant nous donnera malheureusement occasion de revenir sur cet argument douloureux.

CHAPITRE VIII

DE LA MORTALITÉ DES ENFANTS

Importance d'étudier la mortalité âge par âge. — La mortalité des enfants est moyenne en France. — Mais elle augmente depuis 40 ans au moins : les Français ont de moins en moins d'enfants, et ils en perdent de plus en plus. — Mortalité énorme des enfants de 1 à 5 ans autour de la Méditerranée. — La cause en est inconnue; mais, si on la cherchait, elle serait probablement facile à trouver. — Ravages de l'industrie nourricière. — Mortalité énorme des enfants illégitimes. — Elle est due à la faim (la misère ou plutôt le crime). — Conséquences législatives. — La question du rétablissement des tours.

Je ne puis développer, dans un ouvrage aussi restreint, aucune question de méthode. Je ferai seulement remarquer au lecteur que, si court que soit ce petit livre, je crois devoir analyser la mortalité âge par âge, et que je laisse com-

plètement de côté la *mortalité générale* (sur 1000 vivants de tout âge, combien de décès de tout âge). C'est qu'en effet un pareil rapport ne signifie à peu près rien; c'est un moyen très imparfait pour indiquer les conditions de salubrité d'un pays. On ne doit s'en servir que l'autre de mieux, et on ne doit en tirer que des conclusions très prudentes. Il est vrai que beaucoup de statisticiens improvisés en font usage. Mais aussi, ô statistique! que de sottises les ignorants ont imprimées en ton nom!

C'est donc âge par âge et non autrement qu'il faut étudier la mortalité¹.

Commençons par l'âge le plus tendre, celui des enfants à la mamelle (0 à 1 an).

Un enfant à sa naissance a autant de chance de mourir dans l'année qu'un vieillard de 88 ans, et cette chance est plus forte encore si c'est d'un garçon qu'il s'agit.

1. Il faut se méfier encore des chiffres répondant à la question suivante: « Sur 1000 décès en général, combien à chaque âge? » Le plus souvent, un tel calcul n'est bon à rien; il a fait commettre de fréquentes erreurs, dont quelques-unes sont restées célèbres. C'est au nombre des *vivants* à chaque âge qu'il faut comparer les décès.

On a une tendance à exagérer la mortalité des jeunes enfants en France. Il n'est pas exact que nous perdions plus d'enfants que les autres pays. Sauf les pays scandinaves (qui, par la faiblesse de leur mortalité, sont étonnants), les autres pays perdent autant d'enfants que nous, et souvent beaucoup plus. L'Angleterre se vante d'en perdre moins ; mais mon père a montré que cela tient à la très mauvaise tenue des registres de l'état civil en Angleterre ¹. En Allemagne, le démographe constate presque partout une véritable hécatombe d'enfants.

Ainsi la France n'a pas sous ce rapport l'infériorité dont on l'accuse souvent ².

Mais aussi la France est le pays auquel la perte d'un enfant est le plus nuisible. Qu'importe à la nation allemande la mort d'un petit enfant de 15 jours ? Ils en ont tant qu'ils peu-

1. Leurs chiffres, quoique mauvais, sont pourtant instructifs : on ignore quelle est la mortalité des enfants anglais, mais on peut affirmer qu'elle est plutôt supérieure à la nôtre.

2. Sur 1000 enfants vivants de 0 à 1 an, combien de décès annuels du même âge : Norvège, 144 ; Suède, 153 ; France, 217 ; Prusse 220 ; Bavière, 372 ; Italie, 254 ; Autriche, 303 ; Russie, 311.

vent bien en perdre quelques-uns ! Pour nous, la perte est plus grave : puisque nous avons peu d'enfants, efforçons-nous du moins de ne pas perdre ceux que nous avons.

Les trois points noirs de l'horizon que nous voulons explorer dans ce chapitre sont les suivants :

1° L'augmentation de la mortalité des enfants depuis le règne de Louis-Philippe ;

2° La mortalité déplorable des enfants en nourrice, mortalité que la loi de M. Théophile Roussel a spécialement en vue ;

3° La mortalité considérable des enfants autour de la Méditerranée ;

4° La mortalité énorme des enfants illégitimes.

L'augmentation de la mortalité a été démontrée depuis longtemps par le docteur Bertillon à l'aide de documents encore inédits que l'auteur a utilisés, notamment dans son *Atlas de démographie de la France*. Cette augmentation est environ d'un dixième en trente ans ¹. Aucun dé-

1. Sur 1000 naissances combien de décès de 0 à 1 an : en 1840-49, 160 ; en 1850-59, 172 ; en 1860-69, 175 ; en 1870-75, 178. — Ce rapport diffère du précédent (de la

partement n'y échappe absolument. C'est donc d'un mal général que la France paraît souffrir sur ce point. Et le fait est d'autant plus remarquable qu'on ne le retrouve guère aux âges adultes. Il n'y a que les enfants qui en souffrent jusqu'à 5 ans. Quel est ce mal inconnu ? On n'en sait rien.

Ainsi les Français ont peu d'enfants, et ils en ont de moins en moins. Ils perdent assez peu d'enfants, mais ils en perdent de plus en plus.

Une région de la France est surtout déplorable sous ce rapport. C'est la région qui entoure la Méditerranée. Ces départements ont une mortalité plus élevée de moitié environ que celle des départements du centre et de l'Ouest (moins la Bretagne), qui sont, avec les départements des Pyrénées, les plus favorisés de la France ¹.

page 110, note 2), parce que nous y comparons les décès aux naissances et non aux enfants vivants.

1. Sur 1000 naissances, combien de décès de 0 à 1 an : Centre de la France : Creuse, 118 ; Deux-Sèvres, 139..... ; Cher, 153. — Pyrénées : Basses-Pyrénées, 138..... ; Ariège, 131. — Région péri-méditerranéenne : Hérault, 172 ; Gard, 220..... ; Basses-Alpes, 228. Moyenne de la France, 178.

Mais cette différence s'accroît plus nettement à l'âge suivant, de 1 à 5 ans. A cet âge charmant, où tout est gracieux et naïf chez l'enfant, et où l'âge ingrat est loin encore, la zone qui entoure la Méditerranée est frappée deux et trois fois plus que le reste de la France ! Comme d'habitude, je ne cite en note ¹ que quelques chiffres empruntés aux départements extrêmes de la région ; tous les autres sont frappés dans les mêmes proportions.

Il semble que de cette mer aux flots bleus s'échappe je ne sais quelle vapeur maligne qui répand la mort autour d'elle. Jusqu'à l'Auvergne et jusqu'à l'Isère s'étend cette peste inconnue, dont nous voyons les effets sans en connaître la nature.

Nous la soupçonnons pourtant : sans doute ce sont les vents brûlants de l'Afrique, qui, traversant d'un bond la Méditerranée, arrivent à

1. Sur 1000 enfants vivants de 1 à 5 ans, combien de décès annuels : Est de la France : Haute-Marne, 19.....; Côte-d'Or, 25. — Ouest de la France : Calvados, 22.....; Gironde, 25. — Région périméditerranéenne : Alpes-Maritimes, 50; Basses-Alpes, 56, etc. Pyrénées-Orientales, 77; France, 34,6.

peine rafraîchis sur la Provence et sur le Languedoc et dessèchent tout sur leur passage. L'étude de la mortalité par saisons montre en effet que c'est l'été, et surtout la fin de l'été, qui est nuisible aux jeunes enfants (sauf peut-être pendant les premiers jours de la vie). Ils meurent dans cette saison de l'entérite et de la méningite, et il semble (d'après des conjectures assez hypothétiques, car les causes de décès ne sont pas notées), que ce soient les deux principales causes du mal qui frappe chaque année les enfants dans le Midi.

Ce mal est très grave. Le docteur Bertillon a calculé que si ces départements étaient ramenés à la mortalité moyenne de la France, ce serait pour la France une économie de 15 000 enfants environ ! Tel est l'excédant du nombre des victimes.

Si l'on connaissait exactement la cause de ce désastre continu, on pourrait dire aux familles comment elles se préserveront du mal. Suivant la solution donnée au problème par l'observation, on pourrait leur dire : « Vêtez vos enfants plus légèrement ou plus chaudement, protégez-les du vent ou du soleil, nourrissez-les

de telle ou telle manière. » Et celles qui ont déjà perdu ou vu mourir des enfants de cet âge profiteraient sans doute du conseil qu'on propagerait d'ailleurs par tous les moyens. De cette façon, on pourrait espérer de voir diminuer cette mortalité effroyable et, j'ose le dire, paradoxale. Mais quel conseil donner quand nous ne savons rien, quand nous sommes réduits aux conjectures !

Il faudrait une enquête statistique sur les causes de mort des enfants, sur les localités, les professions les plus frappées, sur les saisons, les températures et les vents par lesquels les enfants meurent. Voilà ce qu'on devrait faire et ce qu'on ne fait pas, quoique le mal ait été signalé il y a déjà plus de dix ans ¹.

Et pourtant, comment peut-on rester indifférent ? que d'images lugubres ces chiffres évoquent devant nos yeux ! que de familles en deuil ! que de mères navrées de perdre successivement au même âge plusieurs de leurs enfants ! J'ai vu dans ce pays mourir de méningite le plus

1. Dr Bertillon, lecture à l'Académie de médecine 15 janvier 1870 ; voir les principaux journaux de médecine de cette époque.

gracieux enfant par une chaude semaine de soleil; sa mère en avait déjà perdu trois autres. Et c'est par milliers qu'on compte ces victimes d'une fatalité dont la science pourrait certainement triompher, si elle connaissait la cause du mal. Pourquoi donc ne la cherche-t-on pas?

Lorsqu'un accident subit et violent, tel qu'une explosion ou un accident de chemin de fer, tue dix personnes, chacun s'émeut avec raison : les journaux, les tribunaux, l'administration et souvent le législateur interviennent à tour tour. Ici, ce sont 15 000 enfants qu'il s'agit de sauver tous les ans, mais personne ne s'en soucie, et cela justement parce que le mal se répète régulièrement chaque année. Chaque année, 15 000 autres petits malheureux expient l'indifférence publique en mourant sans grand tapage.

Passons à présent à l'étude des ravages exercés par l'industrie nourricière.

C'est en 1858 que mon père l'a mise pour la première fois en lumière par un cartogramme qui est devenu célèbre¹. Cette carte de la mor-

1. Lecture à l'Académie de médecine, 9 fév. 1858. Voyez les journaux de médecine de cette époque.

talité des jeunes enfants montre les départements voisins de Paris teints en noir très foncé, parce qu'ils sont frappés d'une mortalité tout à fait inconnue dans le reste de la France. Pourquoi cette mortalité exagérée pèse-t-elle sur des pays salubres pour tous les autres âges? Mon père n'a pas hésité à l'attribuer à l'odieuse industrie des nourrices, dont les unes tuent les enfants par ignorance, d'autres par indifférence et d'autres encore par calcul.

Depuis, on a repris cette thèse, en l'ornant d'anecdotes propres à faire de l'effet sur le public. Plusieurs de ces anecdotes sont d'une authenticité incontestable, et les autres peuvent être vraies car il est peu de crimes plus fréquents assurément que ceux qui s'exercent sur de malheureux enfants sans défense. La substitution d'enfants, l'assassinat par la faim ou par le froid et surtout la mort lente par nourriture impropre à cet âge, sont des faits que les médecins observent souvent aux environs de Paris et qu'ils ont souvent racontés; mais le plus sou-

— Rapport de M. Broca sur les travaux démographiques de M. Bertillon, 1876. — Rapport sur la loi de M. Théophile Roussel, etc.

vent ils ne les apprennent que sous le sceau du secret médical, et ne peuvent les dénoncer à la justice. Plus souvent encore, ces crimes se commettent sans que personne en sache rien. Il est si facile de les commettre sans témoins!

Faits connus et inconnus, la statistique, lorsqu'elle est bien dirigée, les dénonce tous, ou du moins elle les fait soupçonner dès qu'ils ne sont pas exceptionnels.

C'est ici le lieu de parler de la mortalité des enfants illégitimes.

Ici, comme en parlant des mort-nés, nous allons faire dérouler sous les yeux du lecteur les spectacles les plus lamentables. La misère la plus horrible ou le crime, tel est l'affreux dilemme auquel nous allons être acculé par les chiffres.

En France (en France seulement), la mortalité des enfants illégitimes de 0 à 1 an, est double de celle des enfants légitimes. Dans toute l'Europe, les conditions mauvaises dans lesquelles vivent les illégitimes aggravent leur mortalité, cela est naturel; mais nulle part ailleurs la différence n'est aussi énorme que dans notre pays. Pourquoi? Evidemment parce que nulle part les conditions que lui font la loi (et

les mœurs) ne sont aussi dures, et, puisqu'il s'agit d'enfants nouveau-nés, nous avons le devoir de dire : aussi injustes.

Creusons davantage l'étude des causes, et nous trouverons plusieurs indications qui nous confirmeront dans cette idée.

Cherchons par exemple à quelle époque de leur vie les jeunes illégitimes ont le plus de chance de mourir. Comme terme de comparaison, étudions d'abord les légitimes. Pour eux, la loi de mortalité est bien simple. La chance de mort est à son maximum lorsque l'enfant vient au monde ; puis elle ne cesse de décroître régulièrement : plus forte pendant la première semaine de vie que pendant la seconde, la mortalité va déclinant sans cesse jusqu'au 6^e mois ; à partir de cette époque, les documents cessent de distinguer les mois d'âge, mais il est certain que la mortalité continue à décliner ainsi jusqu'à l'âge de 5 ans. La naissance, en un mot, semble constituer une crise dont l'enfant guérit peu à peu.

Pour les illégitimes, le tableau diffère à quelques égards : dès la première semaine, la mortalité des illégitimes n'est pas tout à fait double

des légitimes. Elle est de 47 au lieu de 25.

Mais, pendant la seconde semaine, est-ce une diminution que nous observons, comme nous l'avons observée sur les légitimes, et comme semble l'indiquer le bon sens? Au contraire, c'est une augmentation! au lieu de 47, chiffre déjà énorme, que nous avons pour la première semaine, nous trouvons 55,5! Pendant ce temps, la mortalité des légitimes a suivi la voie naturelle : elle a décliné jusqu'à 20. En sorte que, pendant cette seconde semaine de vie, la mortalité des illégitimes est presque triple de celle des légitimes.

D'où vient cette aggravation inattendue, paradoxale, anti-physiologique, des coups de la mort? Un médecin répondra que probablement c'est à la mort par inanition qu'elle est due : le nouveau-né normal en effet n'assimile presque rien pendant les 3 ou 4 premiers jours de son existence; au lieu de grossir, il perd de son poids pendant ces jours de crise et ne se soutient qu'aux dépens de la graisse dont sa peau est doublée intérieurement. Il peut vivre ainsi une huitaine par *autophagie*. Mais, au bout de ce temps, sa provision s'épuise, et, s'il n'a

pas de bon lait pour la renouveler, il meurt.

L'excès de mortalité des illégitimes que présente la seconde semaine correspond justement à l'époque où se produit nécessairement cette faillite finale, chez les enfants qu'on ne nourrit pas. L'explication que je viens de fournir est donc plausible, et c'est avec raison, je pense, qu'elle a été généralement admise.

On s'est donné la peine de discuter la question de savoir si ces morts par inanition sont calculées, ou bien si elles résultent d'un excès de misère de la mère, qui n'a ni lait ni ressources d'aucune espèce? Qu'importe? Qu'importe pour l'enfant? n'en meurt-il pas moins? Qu'importe pour la patrie? n'en perd-elle pas moins un enfant dont elle aura besoin plus tard?

Donc, qu'importe au législateur?

Si c'est le crime qui tue ces malheureux enfants, il nous reste à savoir pourquoi ce crime est si fréquent, par quelle cause il est suggéré. Cette cause est-elle douteuse? C'est la misère, le découragement, peut-être la colère.

Par conséquent, qu'il y ait crime ou non, c'est toujours la misère, la situation atroce faite à la mère, qui cause la mort de l'enfant. C'est

là qu'est la source du mal. C'est à cet élément que le législateur devra s'adresser le jour où il voudra sauver de la mort tant de malheureux et effacer du sol français une tache honteuse, qui incrimine gravement nos lois et nos mœurs.

Nos mœurs y sont pour quelque chose, car il est remarquable que les faits douloureux que je viens de raconter, sont plus accentués encore dans les campagnes que dans nos villes. Dans nos villes, les naissances illégitimes sont plus fréquentes; on est moins implacable pour ceux qui s'en rendent coupables; dans les campagnes, au contraire, on croirait manquer de moralité si l'on ne témoignait publiquement qu'on en a beaucoup. Dans le cas en question, cette féroce vertu a pour résultat de tuer quelques enfants de plus.

Il me tarde d'en finir avec la mortalité des enfants illégitimes. Cette mortalité diminue à partir de la seconde quinzaine; mais, jusqu'à l'âge de six mois, elle reste plus de deux fois plus grande que celle des légitimes. Cependant il se fait un travail de sélection; les plus chétifs, les plus misérables étant tous morts, il en

résulte qu'à partir du sixième mois l'excès de mortalité est moindre : la mortalité des illégitimes l'emporte encore de moitié sur celle des légitimes. Après un an, la statistique ne distingue plus l'état civil.

Rien n'est navrant comme d'étudier ces chiffres. Un romancier, racontant quelque cas isolé, pourrait sans doute exciter la pitié et faire couler les larmes. Pourquoi les chiffres n'ont-ils pas la même puissance, eux qui font entendre les sanglots de tout un peuple de damnés.

Avant de quitter ce triste sujet, disons un mot des palliatifs qu'on a récemment proposés contre ce mal :

Des secours aux filles-mères pourront-ils diminuer la mortalité de leurs enfants? Quelques faits le font espérer. Dans le Morvan, par des secours sagement distribués, on *croit* avoir réduit la mortalité des illégitimes au point de la rendre plutôt inférieure à celle des légitimes (Monod).

Ce résultat s'appuie sur trop peu de faits pour pouvoir être accepté sans conteste. On conviendra pourtant qu'il est encourageant.

Mais que dire de l'assistance officiellement donnée aux filles - mères? Assistance provisoire, d'une insuffisance ridicule et qu'on n'accorde qu'après plusieurs mois de démarches, de formalités et d'humiliations, de façon que l'enfant est mort le plus souvent quand le secours arrive. Les inspecteurs départementaux ont produit des chiffres à l'appui de leur déplorable système. Mais M. Lafabrègue a montré ce qu'en vaut l'aune.

On a récemment discuté s'il fallait ou non rétablir les tours. Il est malheureux qu'on se soit arrêté à une simple question de mots. Si l'on appelait *tour*, pour simplifier les choses, « un endroit où les enfants sont reçus *sans difficulté et sous le sceau du plus rigoureux secret* », tous les hommes compétents seraient d'accord pour demander au plus vite une si utile institution.

Mais on s'est querellé pour savoir s'il fallait rétablir la cloche d'appel qui figure dans tant de mélodrames et le petit berceau tournant qui est l'origine étymologique du mot *tour*. Les uns veulent le rétablissement de cette pièce de serrurerie; d'autres veulent la rem-

placer par un bureau meublé d'acajou et substituer à la cloche d'appel un employé assermenté. C'est là qu'est le point, et c'est pour cette question secondaire, j'oserai dire puérole, qu'on va faire échouer une proposition sur le fond de laquelle tout le monde s'accorde!

Pourquoi ne pas discuter plutôt l'âge, le costume et l'état civil de l'employé assermenté chargé de recevoir les enfants *sous le sceau du secret*.

Cette discussion, après tout, en vaudrait une autre; car il peut se tenir tant de discours différents sous le sceau du secret, quand une femme est à la disposition d'un homme! C'est cette raison (dont la préfecture de police a pu apprécier, dit-on, la valeur) qui me fait préférer le berceau tournant au bureau d'acajou; mais je n'y tiens pas.

Ce que nous devons appeler de nos vœux, c'est l'institution elle-même, quels que soient sa forme et son nom. Ce qui vaudrait mieux encore, c'est tarir le mal dans sa source, en autorisant la recherche de la paternité (voy. p. 99). Mais ne nous y trompons pas : ce remède, si indispensable qu'il soit, serait loin d'être suffi-

sant. L'expérience des pays étrangers le démontre suffisamment.

Et, plus qu'eux encore, nous avons intérêt à veiller sur la vie de *tous* nos enfants. Le chapitre que je viens d'écrire, et d'écrire à regret, montre sur ce point une infériorité coupable, honteuse.

CHAPITRE IX

MORTALITÉ DES ADULTES ET DES VIEILLARDS

La mortalité est à son minimum vers 15 ans. Mortalité très considérable en France des jeunes gens de 25 ans. — La mortalité des âges suivants est assez faible dans notre pays. — Elle est très faible pour les vieillards. — C'est l'hiver qui tue les vieillards. — Conclusions sur la mortalité en France.

A partir de cinq ans jusqu'à vingt ans, la mortalité est, en France comme ailleurs, extrêmement faible. C'est vers quinze ans qu'elle atteint son minimum (5 décès pour 1000 vivants). Il est fâcheux que l'administration n'ait jamais cherché à connaître la mortalité des internes et des externes de nos lycées. La théorie indique que la mortalité des internes doit être élevée : on devrait chercher s'il en est réellement

ainsi ; de combien leur mortalité l'emporte, etc. Jamais l'administration ne s'en est souciée.

Depuis quinze ans jusqu'à quarante-cinq ans environ la mortalité ne s'accroît qu'avec une grande lenteur.

De vingt à vingt-cinq ans, nous devons signaler encore un malheur qui frappe la France d'une façon tout exceptionnelle. La mortalité à cet âge devient tellement forte qu'elle dépasse la mortalité de gens plus âgés, ceux de 25 à 30 ans et même ceux de 30 à 40. Ce phénomène, qui ne s'observe presque exclusivement que dans notre pays, n'atteint guère que les hommes, et, fait assez curieux, on le retrouve plus ou moins marqué dans tous les départements (sauf 8 exceptions), ce qui montre que sans doute il est dû à quelque cause générale à toute l'étendue de notre pays.

Quelque grave que soit le fait, je n'y insiste pas parce que la cause en est absolument inconnue ; mon père, qui a signalé ce triste privilège de notre pays, pense que le service militaire en est peut-être la cause.

Sauf à cet âge, qui est exceptionnellement frappé en France, on peut dire que la mortalité n'est pas très élevée dans notre pays. La

Champagne surtout se distingue par une faible mortalité. Il faut citer aussi la Bourgogne, le bassin de la Garonne, comme des pays où les gens savent se conserver. Au contraire, la Bretagne, le Centre, l'Alsace, le bassin du Rhône, l'Auvergne, la Corse sont des régions beaucoup plus éprouvées ¹.

Les différences d'ailleurs les plus considérables existent entre nos différents départements ; les plus mal partagés ont une mortalité qui dépasse le double des plus favorisés. Que de problèmes ces questions soulèvent ! D'où viennent ces différences si profondes et si constantes ? On n'en sait rien, absolument rien !

Pour éclairer ces problèmes complexes, il faudrait 1^o la statistique des causes de décès et 2^o celle des décès par professions. La statistique des causes de décès se fait déjà dans les villes françaises et étrangères ; elle s'est faite longtemps en Belgique, du temps où la statistique

1. Sur 1000 vivants de 30 à 40 ans, combien de décès annuels : Bourgogne et Champagne : Aube, 7.....; Ardennes, 7. — Gascogne, 6. — Bretagne : Finistère, 13. — Alsace, 11. — Bassin du Rhône : Isère, 11 ; Var, 12 ; etc. Moyenne de la France : 9.

de ce pays était entre les mains savantes de Quételet; elle se fait depuis près d'un siècle en Suède. Pourquoi ne l'établirait-on pas en France? Il ne s'agit pas de diagnostics exacts; les plus approximatifs nous suffiront pour commencer.

Quant au relevé des décès par professions, il est beaucoup plus facile et ne serait pas moins instructif. Les Anglais ont fait des recherches de cet ordre, et ils sont arrivés à des résultats très remarquables. Je ne puis les exposer ici, car ce serait sortir du cadre exclusivement français que je me suis imposé pour ce petit volume. Je cite pourtant un résultat curieux, parce qu'il a une certaine actualité. C'est la mortalité considérable des médecins, qui égale ou dépasse celle des ouvriers les plus misérables de l'Angleterre. Depuis que les ferments sont devenus presque des choses visibles et palpables, on honore le courage médical plus qu'on ne l'a fait à aucune époque. Lorsqu'une victime tombe, les journaux aiment à répandre son nom dans le public, les autorités assistent à l'enterrement et prononcent des discours sur sa tombe. Les chiffres anglais montrent que le corps médical mérite

ces honneurs. Beaucoup meurent ignorés, car la Bible a raison de dire dans son langage noble et triste : « Le juste meurt, et l'on n'en sait rien. » Il suffit que l'on sache accorder à quelques-uns l'hommage qu'on voudrait pouvoir présenter à tous.

Je renvoie à regret le lecteur curieux de connaître avec plus de détail la mortalité par professions, au volume plus étendu que je publierai avant peu sur la démographie.

La mortalité de la jeunesse (20 à 25 ans) est chez nous plus élevée qu'elle ne l'est dans les autres pays de l'Europe. Mais il faut se hâter d'ajouter qu'elle diminue de vingt-cinq à trente ans, et qu'ensuite elle n'augmente que très lentement, en sorte que la mortalité française devient assez vite une des plus faibles du continent. Plus nous avançons en âge, plus notre supériorité s'accroît.

C'est à partir de quarante-cinq à cinquante ans environ que la mortalité commence à croître sensiblement, en France comme ailleurs, mais moins qu'ailleurs. Au delà de soixante ans, nos vieillards sont réellement remarquables par leur solidité. La Norvège l'em-

porte encore sur nous pour ces âges avancés, mais de peu de chose¹.

Tandis que les enfants meurent surtout en été, c'est l'hiver qui tue les vieillards². La pneumonie saisit facilement ces organismes usés et en peu de jours les met au tombeau. Il en résulte que les pays les plus chauds sont probablement ceux qui conviennent le mieux aux personnes âgées. C'est ainsi que le sud de la Provence, qui aux autres âges est frappé par une forte mortalité, est au contraire favorable aux vieillards.

Ce privilège, la Provence le partage avec la Champagne et la Bourgogne, ce qui montre bien que la température n'est pas la seule condition requise pour faire vivre les vieillards. Au contraire, la Bretagne à l'ouest, et à l'est

1. Sur 1000 vivants de chaque âge, combien de décès : 0 an, 215, 1-5 ans, 35 ; 5-15 ans, 7 ; 15-30 ans, 8 ; 30-60 ans, 15 ; 60- ∞ , 66.

2. Pour 1200 décès de vieillards de 70 à 80 ans, combien en chaque mois : janvier, 125..... ; avril, 105..... ; juillet, 78.

De 60 à 70 ans, les mêmes différences existent, mais plus faibles. Elles sont plus accentuées de 80 à 90 ans, et plus fortes encore après 90 ans.

l'Alsace, la Franche-Comté, le Dauphiné et les Alpes sont des pays où les vieillards meurent relativement beaucoup ¹.

Nous avons achevé de décrire la mortalité française; il est temps de résumer l'impression qu'elle nous produit.

La mortalité de l'enfance, nous l'avons vu, n'a rien d'exagéré en France, mais elle augmente, et cela est mauvais signe. Au contraire, nous devons tout faire pour la restreindre, car la perte d'un enfant est plus grave pour la France que pour aucun autre pays. La répartition géographique de la mortalité infantile indique déjà que ce résultat est possible :
1^o Elle nous montre l'action de l'industrie nourricière; sur ce premier point, la loi de M. Théophile Roussel nous donne satisfaction.
2^o Elle montre l'influence d'une cause de mort inconnue, étroitement circonscrite entre les

1. Sur 1000 vieillards au-dessus de 60 ans, combien de décès? Champagne et Bourgogne : Ardennes, 60.....; Yonne, 60. — Provence : Hérault, 57; Bouches-du-Rhône, 56; Var, 70. — Bretagne : environ 80. — Est de la France : Bas-Rhin, 76.....; Hautes-Alpes, 89. — La moyenne de la France est 70.

Cévennes, les Alpes et la Méditerranée, qui double et triple quelquefois la mortalité infantile de ces pays aimés du soleil. Cette cause, il serait facile à l'administration de la rechercher. Nous osons dire qu'elle a ce devoir.

Voilà ce que nous enseigne la répartition géographique de la mortalité infantile. L'étude des mort-nés et de la mortalité par états civils nous a révélé les effets barbares de notre législation relative à l'enfant naturel ¹. Il y a là quelques milliers d'existences qu'il est facile au législateur de sauver d'une mort cruelle, injuste et nuisible au développement de la patrie.

Si la mortalité de l'enfance est assez faible en France (quoiqu'il soit possible de la diminuer encore), celle des adultes est très élevée, surtout entre vingt et vingt-cinq ans. La cause de ce triste privilège de notre pays est totalement inconnue. On peut supposer pourtant qu'elle est due à l'administration de l'armée.

1. Nous ne parlons pas des articles de loi qui règlent son droit de succession. Il est clair qu'ils n'ont aucun effet démographique et qu'ils ne sont pas de notre ressort.

Mais, à mesure que nous avançons en âge, nous voyons la mortalité française prendre un rang meilleur dans les nations européennes. Et nous sommes, avec la Norvège, celle qui conserve le plus pieusement et le plus heureusement ses vieillards. « Si ce n'est pas une force, a dit le docteur Bertillon, c'est du moins une gloire. » De la gloire? Eh, nous n'en manquons pas! mais si nous n'y prenons garde, si nous n'augmentons pas notre natalité, si nous n'accroissons pas notre population, c'est la force qui nous manquera¹!

1. De tous les chapitres de ce petit livre, celui-ci est peut-être le plus incomplet. Il serait trop long même d'en énumérer les lacunes.

CHAPITRE X

DE L'ÉMIGRATION ET DE SES EFFETS

Colonies d'exploitation. — Colonies d'émigration. — Colonies des Allemands chez leurs voisins et dangers qui en résultent. — Importance de la démographie dans le choix et l'administration d'une colonie. — Tous les malheurs qui ont frappé l'Angleterre ont tourné au profit de ses colonies. — Comparaison avec la France. — Colonisation anglaise et irlandaise. — Conséquences économiques et politiques des migrations. — Erreur des écrivains du siècle dernier. — Conclusions démographiques.

Si la langue française n'a pas reçu depuis le siècle dernier l'accroissement prodigieux de la langue allemande et surtout de la langue anglaise, c'est surtout parce que les Français n'émigrent que fort peu. En étudiant les effets de l'émigration chez les autres nations, nous ne

perdrions pas de vue les intérêts de la France, qui font seuls l'objet de ce petit ouvrage.

On peut distinguer trois sortes d'émigrations, dont les effets sont très différents :

1° Celles qui se font dans un pays neuf, mais où le climat interdit aux immigrants l'espoir d'y perpétuer leur race. Telles sont évidemment l'Inde pour les Anglais, la Cochinchine pour les Français, Java pour les Hollandais, etc. De telles colonies peuvent devenir une source de richesse pour la métropole (et encore à condition d'être administrées à ce point de vue); mais elles ne peuvent nullement servir à l'extension d'une race.

2° Les migrations qui se font dans un pays neuf et où le climat permet aux immigrés de perpétuer leur race. Tels sont visiblement les Etats-Unis, l'Australie, le Cap, etc., pour les Anglais; telle aussi l'Amérique du Sud pour les Espagnols et les Portugais; enfin tels étaient naguère le Canada et la Louisiane pour les Français, etc.

3° Les migrations qui se font soit par la force, soit par infiltration insensible dans un pays déjà peuplé par une race européenne.

Telles sont la Pologne pour les Russes, la Hongrie et la Bohême pour les Allemands; la Roumanie pour les Juifs, etc. C'est grâce à ce talent d'insinuation que les Allemands possèdent au plus haut degré, qu'ils ont pu un jour réclamer le Schleswig et le Holstein, comme pays allemands; c'est grâce à ce même talent qu'ils sont en train de germaniser la Pologne prussienne, la plupart des pays Slaves de l'Autriche, etc. Dans le premier cas, l'annexion politique a suivi l'envahissement ethnique; dans le second, il l'a précédé. Dans les deux l'invasion pacifique et l'invasion armée se sont donné fraternellement la main ¹.

1. Je ne pourrai pas revenir dans ce petit ouvrage sur ce troisième mode de colonisation, quoiqu'il soit bien dangereux pour notre patrie. Jusqu'à présent, il ne nous menace pas directement; la plupart des étrangers qui vivent en France sont des Belges et des Italiens; mais l'horizon s'assombrit si nous portons nos regards en Autriche, où toutes les villes de Bohême et de Hongrie sont plus ou moins allemandes et le deviendront de plus en plus. Si l'on songe au sort probable des provinces allemandes de l'Autriche, on se demande si la prise de la Bosnie et de l'Herzégovine sont des événements que nous n'aurons pas à regretter un jour. Les Allemands ont

Ces trois sortes de migrations ont des effets politiques très différents. Aussi prions-nous le lecteur de bien retenir la distinction que nous venons de faire : elle nous sera souvent utile au cours de cette courte étude.

Lorsque commença la découverte du nouveau monde, ce fut naturellement vers les pays tropicaux que les émigrants furent attirés : là croissaient les fruits les plus nouveaux et les plus précieux, là s'édifiaient les fortunes rapides, et, l'imagination ajoutant à la réalité, on y plaçait l'Eldorado, Golconde et autres pays fantastiques qu'on n'a pas encore découverts

un mot pour exprimer l'envahissement de l'Orient par leurs colons : c'est le *Drang nach Osten*. Ces mouvements de population ne sont pas pour nous d'un bon augure.

Un autre pays est le siège d'un semblable envahissement par une race étrangère : c'est la Roumanie. A quoi diable peut jamais nous servir de l'avoir livrée à l'envahissement des Juifs ? Est-ce leur reconnaissance que nous cherchons ? En attendant, nous nous sommes aliéné la population roumaine, que tant de liens rattachaient à notre patrie, et cela sans aucune espèce de profit, pour le seul plaisir de faire triompher un « principe de justice » des plus douteux, comme je l'ai exposé plus longuement ailleurs.

aujourd'hui, mais que des utopistes continuent parfois à rêver.

Aujourd'hui, les peuples vraiment migrants se sont définitivement débarrassés de cet amour des tropiques. Il suffit de jeter les yeux sur une table statistique des pays de destination des émigrants anglais et allemands pour voir que très peu vont dans les pays chauds. C'est qu'ils n'ont pas de relations commerciales avec eux : ou plutôt ils n'ont ni parents ni amis qui les y appellent et leur annoncent une situation facile à acquérir. Et pourquoi les amis et parents n'existent-ils que dans les pays salubres? C'est que ceux qui ont pu s'établir dans des pays malsains y sont morts rapidement, et par conséquent n'ont engagé personne à les suivre. Les Français qui vont en Cochinchine y meurent généralement en quelques années et n'y élèvent jamais d'enfant : comment pourraient-ils y appeler leurs amis?

La première condition d'existence d'une colonie, c'est qu'on y puisse vivre, et non seulement y vivre, mais y élever des enfants, y perpétuer sa race. La fertilité des terres, la

position géographique, les dispositions administratives elles-mêmes, tout cela ne vient qu'après cette grande considération qui prime toutes les autres : L'ÉTAT SANITAIRE.

Or l'état sanitaire d'une colonie, surtout au sens où nous l'entendons, ne peut être apprécié que par la démographie. Malgré l'importance évidente du climat sur l'avenir d'une colonie, l'administration française (cela va de soi) n'a jamais fait la moindre recherche dans ce sens. C'est là un de ses moindres péchés.

A cette règle que je viens de poser, on pourra m'opposer l'exemple de l'Inde, colonie prospère entre les mains des Anglais, quoique son climat leur soit funeste. Mais l'Inde n'est pour les Anglais qu'une colonie d'exploitation, nullement une colonie d'émigration (voy. p. 145).

Les progrès de l'émigration anglaise sont si curieux, que je n'hésite pas à citer quelques chiffres (voy. le tableau de la p. 143); on y verra qu'au commencement du siècle l'émigration anglaise était *treize* fois moindre qu'elle n'est aujourd'hui. Elle était d'environ 20 000 émigrants par an; c'est à peu près à ce chiffre qu'on estime l'émigration française

actuelle. Même en 1830, l'émigration anglaise n'était guère supérieure à ce chiffre.

C'est alors qu'a éclaté en Europe cette crise terrible pour l'ouvrier, qu'on n'a peut-être pas assez étudiée et qui résulte de l'introduction des machines dans l'industrie. En France, cette crise épouvantable, qui ôtait à tant d'ouvriers leur gagne-pain, s'est traduite par une série d'émeutes sans objet défini : les prétextes les plus futiles en étaient l'occasion ; les vraies causes étaient plus graves et plus générales. Ce que voulaient les émeutiers, ils ne le savaient pas trop eux-mêmes : ils savaient seulement qu'ils avaient faim. Ils l'ont dit à Lyon, quand ils ont écrit sur leur drapeau : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant. » Hélas ! Les faire vivre en travaillant n'était possible à personne ; ils sont donc morts en combattant. Ce qui simplifiait le problème.

Les Anglais l'ont simplifié en émigrant. Leur émigration a triplé du coup (1830-35). Plus tard (1846-47), une crise agricole eut un effet plus considérable encore, et l'Irlande devint désormais le pays le plus migrateur de la terre. Ainsi les malheurs industriels, les malheurs

commerciaux, les malheurs agricoles, ont eu, grâce à l'émigration, moins de prise sur les Anglais; pour la nation anglaise, ils ont été peut-être un bonheur, puisqu'ils ont donné à ses nationaux des habitudes d'émigration qui aujourd'hui paraissent définitives et assurent à la race et à la langue anglaise l'empire du globe. Tel est le commentaire qui me paraît résulter du tableau suivant :

NOMBRE D'ÉMIGRANTS PARTIS D'ANGLETERRE DEPUIS
1815.

Première période.

Période 1815-19 (moyenne annuelle).		19 560
— 1820-24	—	19 000
— 1825-29	—	24 216

Deuxième période.

Période 1830-34 (moyenne annuelle).		76 200
— 1835-39	—	57 470
— 1840-44	—	93 115

Troisième période.

Période 1845-49 (moyenne annuelle).		205 451
— 1850-54	—	339 600
— 1855-59	—	160 130
— 1860-64	—	154 822
— 1865-69	—	212 900
— 1870	—	256 940
— 1871	—	252 435

Ces chiffres expriment le nombre des émigrés partis d'un port anglais, sans distinguer si ces émigrés sont Anglais ou étrangers. Le nombre des étrangers qui s'y trouvent compris n'est pas très grand, mais n'est pas négligeable : on en comptait 28 000 dans ces derniers temps ; la plupart sont des Allemands.

Quant aux sujets anglais, ils sont principalement Irlandais :

SUR 100 ÉMIGRANTS BRITANNIQUES, ON COMPTE :

Irlandais.....	52
Anglais.....	39
Écossais.....	9

L'émigration irlandaise est tellement forte, que la natalité ne peut pas suffire à remplir les vides qu'elle produit ; et depuis cette crise célèbre que causa la maladie des pommes de terre, la population de cette île malheureuse diminue assez rapidement.

Ce qui engage aux voyages lointains l'émigrant anglais, c'est surtout l'envie de chercher fortune au loin. Il semble, d'après quelques indices démographiques, que chez l'émigrant

irlandais une autre passion se joigne à l'esprit d'aventure : c'est la haine de l'Anglais, le besoin d'échapper à son joug détesté. Et en effet, tandis que beaucoup d'Anglais vont dans leurs propres colonies et restent citoyens anglais, l'Irlandais n'a de goût que pour la grande république américaine, où d'ailleurs vont aussi la plupart des colons anglais et écossais. C'est ce qui ressort des chiffres suivants :

SUR 100 COLONS DE CHAQUE ROYAUME, COMBIEN VONT :

	Anglais.	Écossais.	Irlandais
États-Unis.....	65	66	88
Amérique anglaise (Canada), etc.....	13	15	5
Australie, Tasmanie, Nouvelle-Zélande...	16	16	6
Autres colonies, et autres pays.....	6	3	1

On voit assez que l'émigration anglaise ne se dirige que vers des pays convenant à cette race. C'est là seulement qu'elle se fixe d'une façon permanente.

Quoique les Anglais contribuent plus qu'aucune autre nation à peupler les États-Unis, on

sait qu'ils ne sont pas les seuls. On peut évaluer à 100 000 le nombre des Allemands qui, jusque dans ces derniers temps, émigraient chaque année pour les États-Unis. Mais l'émigration allemande n'a pas, pour la mère patrie, les mêmes effets que l'émigration anglaise. C'est grâce à cette forte émigration anglaise que les États-Unis resteront un pays anglais, ayant, par le seul fait de sa langue, des relations commerciales considérables avec l'Angleterre et avec ses colonies. L'Allemagne, au contraire, doit considérer comme une perte sèche les 100 000 émigrants qu'elle envoie chaque année dans le nouveau monde. En peu de générations, ils perdront leur langue et leur nationalité. Ce n'est guère la peine d'élever tant d'hommes à grands frais, pour en faire cadeau à l'Amérique (voy. sur ce point p. 89).

Ce parallèle que nous venons d'établir entre les migrations anglaise et allemande, montre bien comment l'émigration peut être utile à un pays, et comment elle peut lui être nuisible.

Si elle se fait dans un pays tel que la race se conserve et se perpétue intacte (c'est le cas de l'émigration anglaise), elle agrandit la patrie :

elle ouvre de nouveaux débouchés à son commerce, et par là elle l'enrichit; elle étend son influence dans l'univers, et par là elle contribue à sa gloire. C'est une bonne fortune, c'est un capital bien placé que des émigrants ainsi établis.

Au contraire, si le flot migrateur n'est pas assez fort pour implanter sa race dans le sol où il se porte (c'est le cas des Allemands), il appauvrit inutilement le pays dont il vient, et doit être, autant que possible, détourné vers une colonie où il soit plus aisé d'être encore chez soi.

On a souvent affirmé au siècle dernier que l'émigration était nuisible au développement de la population. Moheau lui-même n'a pas échappé à cette erreur, à laquelle l'histoire du siècle actuel donne un éclatant démenti. L'Angleterre a couvert le monde de ses colons, et cela n'a pas empêché la population de son île de tripler en moins d'un siècle. L'Allemagne a considérablement accru sa population européenne, et pourtant nous venons de voir le nombre énorme de colons qu'elle envoie en Amérique.

Si le lecteur veut bien se reporter au cha-

pitre VI, il comprendra facilement pourquoi l'émigration ne change rien à la population d'un pays. C'est que l'émigrant, en quittant sa patrie, y laisse une place vacante au soleil. Or nous avons vu qu'au banquet de la vie les places ne restent jamais longtemps vacantes : la natalité grossit dès qu'il s'en produit quelques-unes, et elles sont presque aussitôt prises.

Aussi, dès que l'émigration d'un pays augmente, la natalité s'empresse de suivre le mouvement presque aussitôt (aussitôt du moins que la crise qui a provoqué l'émigration est passée). Au contraire, si l'émigration diminue ou s'arrête, la natalité décroît rapidement. M. Hipp. Passy a fait ressortir ce dernier fait lorsque la Suisse a empêché l'engagement militaire de ses nationaux à l'étranger ¹.

1. Il existe pourtant un pays où l'émigration est tellement énorme, et les conditions économiques tellement médiocres, que la natalité n'y peut pas suffire à cette tâche de réparation. C'est l'Irlande. Mais aussi l'émigration y dépasse-t-elle toutes les limites imaginables. On en jugera par les chiffres suivants :

L'émigration des Anglais (peuple colonisateur par excellence) est de 3 émigrants pour 1000 habitants. C'est un des chiffres les plus élevés qu'on observe

On doit donc admettre que l'émigration n'a aucune influence sur la population du pays qui la fournit. Quelques hommes s'en vont, il est vrai : on en est quitte pour en faire et en élever d'autres à leur place, et la démographie montre que ce travail se fait tout seul. Il faut reconnaître qu'il en coûte un peu d'argent, car il en faut pour élever un homme. Si cet homme doit plus tard partir pour un pays salubre, fertile et où il puisse conserver sa langue, c'est pour la mère patrie de l'argent très bien et très fructueusement placé : car cet homme, étant placé dans un pays vide, où les *subsistances* abondent, aura beaucoup d'enfants et contribuera au développement de la race, de la langue et des relations commerciales de sa patrie. Si au contraire il doit se perdre dans une population étrangère qu'il contribuera simplement à grossir (ce qui arrive pour les colons allemands des États-Unis), c'est autant d'argent perdu ¹.

en Europe. Eh bien, l'émigration irlandaise est quintuple : elle atteint et dépasse 16 pour 1000 ! Il est clair que nous ne sommes pas là dans des conditions normales.

1. Les Américains, que le côté pécuniaire des événements intéresse toujours, ont évalué en argent son-

Quant à la population de la métropole, elle n'y perd rien dans aucun cas.

Il est triste de voir que les écrivains les plus distingués du dernier siècle n'aient rien compris de tout cela ; c'est que de leur temps on n'avait aucune idée de la statistique humaine. C'est par le raisonnement qu'on jugeait ces graves problèmes : aussi les jugeait-on mal. Il faut avouer que les philosophes ont contribué pour leur bonne part à l'abandon honteux où notre gouvernement laissait nos colonies. Tandis que Voltaire se moquait des Français et des Anglais, qui se disputaient à grands coups de canon « quelques lieues carrées de neige au Canada », le grave Montesquieu faisait dire au sage Usbeck que « l'effet ordinaire des colonies est d'affaiblir le pays d'où on les tire, sans peupler celui où on les envoie. » Double erreur ! toutes les fois du moins que la colonie est saine, — ce dernier point est capital, et souvent il est dif-

nant la somme que l'Allemagne paye ainsi, chaque année, sous forme de têtes humaines aux Etats-Unis. Evaluant la valeur pécuniaire d'un paysan allemand adulte à 4000 francs (le prix d'un nègre), ils estiment la somme annuelle à 400 millions.

ficile à bien juger. Dans ce cas, la multiplication des hommes dans la colonie « ne connaît pour ainsi dire plus de limite » (Bertillon), parce que les subsistances disponibles sont très considérables :

Au Canada, les familles françaises ont communément six ou sept enfants ; aussi, malgré une émigration constante aux Etats-Unis, et malgré l'envahissement nécessaire de la langue anglaise, voit-on que les dix mille colons que Louis XV a cédés aux Anglais, sont devenus en un siècle un million de Franco-Canadiens. Leur population a centuplé !

« Donnez donc à la population française de l'espace, de la liberté, un climat salubre et un sol fertile ; donnez-lui enfin l'espérance légitime d'y acquérir l'indépendance et le bien-être : vous verrez aussitôt notre natalité allanguie reprendre sa haute puissance. Que faut-il pour cela ? Des colonies qui ne soient pas sous un ciel torride, comme la plupart de celles qui nous restent... ! N'en est-il plus d'autre sur la terre ? Nous laisserons-nous ravir les derniers restes des terres propres à l'extension de notre race, quand nos voisins s'épanchent de

tous côtés et couvrent le globe de leurs innombrables rejetons ? resterons-nous confinés, de plus en plus resserrés dans notre antique, mais inextensible sol des Gaules. de sorte que, de grande nation, nous deviendrons une fraction minuscule du genre humain¹ ? »

Eh bien, il nous reste peut-être un moyen d'éviter cette perte qui semble inévitable. C'est de peupler l'Algérie comme elle peut l'être. C'est à l'étude de cette belle colonie que nous consacrons le chapitre suivant.

1. Bertillon père, art. MIGRATION (*Dict. encyclopédique des sciences médicales*).

CHAPITRE XI

DE L'ALGÉRIE

Médiocrité déplorable des documents algériens. — Etude de M. Bertillon père, de M. Ricoux. — Composition de la population européenne d'Algérie. — Natalité et mortalité en Algérie des Français, des Espagnols, des Italiens, des Maltais, des Juifs, des Allemands. — Echec (facile à prévoir) des colonies alsaciennes. — De l'art de l'acclimatation. — Nécessité de créer un Bureau statistique de population en Algérie.

La première condition d'existence d'une colonie, avons-nous dit plus haut, c'est qu'on y puisse vivre. Les Français peuvent-ils vivre, c'est-à-dire peuvent-ils se perpétuer, en Algérie? Telle est donc la question que nous voulons effleurer ici.

Souvent déjà elle a été discutée. Mais à l'aide de quels documents, grands dieux! Il a bien

fallu se contenter des documents administratifs, on n'en a pas d'autres. Mais, comme je l'ai dit, l'administration française ne s'est jamais souciée de savoir si les Français pouvaient vivre en Algérie. Elle a exécuté une fois une étude sur l'acclimatement des chevaux. Quant à l'acclimatement des hommes, la question n'est pas jugée assez importante. Elle est pourtant très complexe. Je ne puis expliquer ici ce qu'on doit entendre par une race *acclimatée*. Cela est moins simple qu'on ne l'imagine communément.

C'est donc avec les documents administratifs corrigés et contrôlés autant que possible que mon père a fait en 1864 une étude de l'Algérie qui a été souvent commentée. Sa conclusion était que l'acclimatement des Espagnols en Algérie paraissait se faire avec plus de facilité que celui des Italiens. Quant à celui des Français, il lui paraissait au moins douteux, car pendant très longtemps le nombre des décès français avait dépassé le chiffre de leurs naissances, en sorte que leur nombre n'augmentait que par l'arrivée de nouveaux colons ou par la naturalisation des colons espagnols et ita-

liens. Cependant était-ce l'effet passager du hasard ? était-ce accoutumance des survivants au climat africain ? était-ce par le mélange du sang espagnol et italien avec le nôtre ? mon père constatait avec joie, mais sans grande confiance, que la mortalité des Français semblait diminuer dans les dernières années étudiées.

M. le docteur Ricoux a repris récemment ces études avec un zèle, avec une patience qu'on ne saurait trop louer. Ce statisticien distingué, qui, comme tout Algérien, aime passionnément sa colonie, n'a pu que confirmer les conclusions qui précèdent. Mais il a constaté aussi que cette amélioration, que M. Bertillon signalait pour 1855-62, s'était accentuée depuis cette date déjà éloignée.

M. Ricoux, continuant ces études si palpitantes pour un Français, a écrit sur l'Algérie un ouvrage dont j'aimerais à rendre compte¹. Les documents officiels y sont mis en œuvre avec soin ; et de plus, quand ils sont insuffisants, ce qui arrive à tout moment, M. Ricoux les a complétés par des relevés qu'il a faits lui-

1. *Démographie figurée de l'Algérie*, par le docteur Ricoux, chez Masson, à Paris, 1880.

même dans sa petite ville de Philippeville. Ces relevés sont restreints sans doute, mais leur exactitude et le détail avec lequel ils ont été faits leur donnent une valeur inestimable.

L'art du pauvre consiste à savoir bien utiliser le peu qu'il a. Cet art, M. Ricoux a dû en faire preuve : sa méthode et sa prudence rappellent celles de l'ingénieur Moheau, cet auteur modeste du siècle dernier que j'ai cité au chapitre I^{er} et qui, avec des relevés partiels, a su découvrir plusieurs lois démographiques aujourd'hui vérifiées et édifier une démographie de la France qui nous est aujourd'hui extrêmement précieuse.

Les auteurs systématiquement favorables à l'acclimatement du Français en Algérie emploient une méthode qui leur donne forcément raison, mais qu'il suffit d'énoncer pour montrer combien elle est vicieuse : ils considèrent les *Européens* tous ensemble, sans distinguer leurs nationalités et sans réfléchir que, parmi ces *Européens*, il n'y en a presque que la moitié qui soient des Français. Les autres sont des Espagnols principalement ou des Italiens. Enfin on compte des Maltais (et non des An-

glais comme le laissent sottement croire les documents) et quelques Allemands.

POPULATION EUROPÉENNE DE L'ALGÉRIE EN 1876.

Français	155 700
Espagnols.....	92 500
Italiens	25 800
Maltais.....	14 200
Allemands.....	5 700
Autres	17 500
Israélites francisés.....	33 300
Population dite <i>en bloc</i>	8 900
Total....	<hr/> 353 600

Evidemment, c'est abuser des mots que d'étudier les mouvements de population de cette population amalgame et de conclure ensuite : « Voyez comme la population européenne prospère en Algérie ! Voyez quel succès ! » C'est triompher à trop bon marché. Ce qui nous importe, ce n'est pas la vitalité des Espagnols et des Italiens, c'est la nôtre. Etudions donc ces populations une à une.

Malheureusement nous ne connaissons pas les décès par âges, et nous avons vu (p. 109) que

c'est là le point important en démographie. La mortalité étudiée en bloc n'est qu'une indication vague, souvent trompeuse et toujours insuffisante. Il faudra bien nous en contenter : nous n'avons pas autre chose.

Français. — Leur natalité n'a guère varié depuis les premiers temps de la colonisation. Elle a toujours été très supérieure à ce qu'elle est en France : elle oscille entre 35 et 40 pour 1000 habitants de tout âge, et elle atteint à peu près la natalité des Allemands, ce qui prouve assez que la stérilité n'est pas un caractère de la race française. Donnez de l'espace à cette race, donnez-lui un pays neuf, comme le Canada ou même comme l'Algérie, et aussitôt elle devient féconde en vertu de la *loi de l'équation des subsistances* (p. 77).

Quant à la mortalité, elle n'a pas cessé de décroître. Formidable dans les premiers temps (46,5 par 1000 habitants de tout âge en 1853-56), elle dépassait de beaucoup la natalité. Depuis, elle a beaucoup diminué, et depuis quelques années elle n'est pas beaucoup plus forte que celle de la France (28 environ, et en France, 23), ce qui est assez remarquable, car avec une

forte natalité, il est naturel qu'on observe une forte mortalité (les enfants fournissant toujours beaucoup de décès).

Il est déplorable que la statistique algérienne ne distingue pas le lieu d'origine des Français algériens, de façon à distinguer : 1^o ceux qui sont nés en Algérie, 2^o ceux qui sont nés étrangers et ne sont Français que par naturalisation, 3^o les Français du Midi, de ceux du Nord. M. Ricoux est porté à croire que les individus issus de la moitié méridionale de la France sont seuls acclimatables, tandis que ceux du Nord seraient plus réfractaires au climat africain.

Espagnols. — Les Espagnols d'Algérie ont eu dès les premiers temps de la colonisation une natalité énorme, bien supérieure à celle de leur pays et bien supérieure aussi à celle des Français d'Algérie (47,5 naissances pour 1000 habitants). Depuis, ce beau feu a notablement diminué ; leur natalité reste pourtant supérieure à la nôtre (40, en moyenne).

Quant à leur mortalité, elle a été assez faible dès le début ; elle n'a guère varié depuis cette époque (30).

Italiens. — La natalité des Italiens en Algérie (40) dépasse de peu celle des Français; mais dès les premiers temps leur mortalité a été favorable. Elle n'a guère varié depuis.

Maltais. — Les Maltais, qui en Algérie sont presque chez eux (on les a appelés des Arabes chrétiens), ont une natalité assez élevée (40) et une mortalité (27), bien inférieure à leur natalité.

Allemands. — La mortalité allemande n'a jamais cessé d'être énorme en Algérie et de dépasser de beaucoup leur natalité. Dans la première période étudiée, leur mortalité atteignait le chiffre prodigieux de 55, et leur natalité n'était que de 31 ! Depuis, la mortalité s'est un peu abaissée (39), et la natalité s'est quelque peu relevée (32). Mais toujours les décès l'ont chez eux emporté sur les naissances.

Quoique entachés des imperfections que nous avons déjà signalées (absence de distinction des âges), les chiffres qui concernent les Allemands et notamment leur mortalité, démontrent suffisamment que cette race n'est pas propre à vivre en Algérie.

C'était donc une erreur que d'y envoyer des

colons alsaciens. La démographie aurait pu épargner à notre pays cette dépense coûteuse et qui ne pouvait rien produire. Cette prédiction, que le docteur Bertillon avait faite dès le premier jour, a reçu malheureusement une confirmation plus rapide qu'il ne le croyait lui-même, et déjà des colonies alsaciennes ont en grande partie disparu.

Il faudrait, lorsqu'on tente de pareilles expériences, faire des études préalables, dont personne n'a même eu la pensée. Quand donc se persuadera-t-on que, dans une colonie, le point principal, celui qui prime les qualités du sol, les conditions économiques et commerciales, c'est le climat. Avant tout, il faut vivre ! Étudiez donc d'abord à quelles conditions la vie est possible.

Israélites. — Les Israélites algériens sont de véritables indigènes au même titre que les Arabes ou les Kabyles. Ils n'ont donc pas eu à subir le travail de l'acclimatation, depuis le moment où il nous est possible de les étudier. Aussi les retrouvons-nous en Algérie avec les qualités démographiques qui les distinguent dans tous les pays. Beaucoup de naissances et

peu de décès : tel est leur lot en Afrique comme en Europe. Leur natalité oscille de 43 à 55, et leur mortalité de 24 à 28 seulement, malgré le nombre d'enfants que suppose une telle natalité.

Si l'on compare les mouvements de population des différentes nationalités en Algérie avec ce qu'ils sont dans leur pays d'origine, on trouve les deux lois suivantes :

1^o Tous (sauf les Allemands) ont en Algérie une natalité supérieure à ce qu'elle est dans le pays d'origine. Cette première règle n'étonnera pas le lecteur, étant connue la *loi de l'équation des subsistances*. L'Algérie étant un pays neuf, il n'est pas étonnant que les naissances s'y multiplient. L'exception qui concerne les Allemands n'est pas très surprenante, étant donnée la difficulté de leur acclimatement (difficulté que leur mortalité énorme suffit à démontrer).

2^o Les Français, les Maltais et surtout les Allemands ont en Algérie une mortalité supérieure à celle de leur pays d'origine. Ce résultat est assez naturel, étant donné l'accroissement du nombre des enfants. Les Allemands subis-

sent une forte aggravation (39 décès au lieu de 26), due évidemment à l'action du climat.

Les Espagnols ont en Algérie la même mortalité qu'en Espagne. Les Italiens sont mieux partagés encore.

Nous voudrions conclure, et nous ne le pouvons pas. Les documents sont pour cela trop mauvais : ils ne donnent que des indications. En ce qui concerne les Italiens et les Espagnols, ces indications sont tellement optimistes, qu'il est peut-être permis de considérer leur acclimatement comme un fait acquis ¹. Peut-être aussi pouvons-nous conclure en ce qui concerne les Allemands : il y a un tel écart entre leur mortalité et leur natalité, qu'on peut affirmer sans doute que jamais la race germanique ne pourra vivre en Algérie ².

1. Et pourtant, il ne faut pas oublier que les Romains, ces maîtres dans l'art de coloniser, n'ont réussi qu'en Europe. En Algérie, ils n'ont laissé nul vestige de leur race. Seuls leurs aqueducs, leurs monuments attestent leurs efforts, et l'inutilité de ces efforts.

2. On l'a nié en s'appuyant sur la présence des Kabyles blonds dont on a fait des Vandales pour les besoins de la cause. — Mais ces Kabyles, dont

Quant aux Français, la question restera douteuse jusqu'au jour (nous espérons qu'il sera prochain) où il plaira à l'administration d'établir en Algérie un bureau statistique sérieux. Les résultats sont plutôt favorables depuis déjà un bon nombre d'années ; mais encore une fois, ils sont trop incomplets pour qu'on en puisse tirer une conclusion fondée.

Que de choses à étudier pourtant lorsqu'on désirera véritablement la prospérité et le peuplement de la colonie ! Quatre points surtout nous paraissent importants :

1° Savoir dans quelles parties de la France les hommes sont propres à vivre en Algérie (M. Ricoux estime que c'est au sud d'une ligne allant à peu près de Rochefort à Lyon, mais c'est là une simple estimation qu'il regrette de ne pouvoir rendre plus scientifique). Cela fait, encourager les Basques par exemple à aller en Algérie, au lieu d'émigrer en masse à la Plata, où ils sont absolument perdus pour nous.

nous retrouvons les portraits sur les peintures égyptiennes, sont bien antérieurs aux Vandales. Les anthropologistes les regardent comme venus du nord à une époque préhistorique.

2° L'Algérie contient plusieurs climats très différents depuis celui des neiges jusqu'à celui du Sahara : il faudrait étudier quels sont ceux qui nous conviennent et dans quelles conditions d'hygiène ils nous conviennent.

3° Il faudrait connaître les effets des croisements, déjà très nombreux, entre Français et autres Européens ¹. Tout fait croire que les enfants qui proviennent de ces croisements sont d'excellents colons laborieux, acclimatés et français. Si le fait est vrai (il est encore à vérifier), il faut encourager de tels mariages.

4° Enfin, il faut administrer la colonie, politiquement et économiquement, mieux qu'elle ne l'a été par les militaires qui se sont succédé dans le palais du gouvernement. Ce dernier point sort un peu du cadre que je me suis tracé dans ce petit livre, et j'y insisterai peu malgré son importance. Quand on voit les étonnants résultats que le système autonomiste donne aux colonies anglaises, on se demande par

1. Le plus souvent, dans ces mariages, c'est l'homme qui est Français (Philippeville). Les Espagnoles épousent plus souvent un Français qu'un compatriote.

quelle aberration nous n'avons pas su profiter d'un tel exemple.

Heureusement des jours meilleurs semblent poindre pour l'Algérie. On reconnaît les erreurs où l'on a si longtemps traîné ce beau pays; on veut fermement les réformer, et pour cela on commence à étudier la colonie.

Eh bien, cette étude ne sera fructueuse que si elle s'aide des documents statistiques.

La création d'un bureau statistique sérieux est donc une des premières réformes à faire. Telle est la seule conclusion formelle que nous puissions mettre au bas de ce chapitre.

CHAPITRE XII

CONCLUSIONS

Danger qui menace la puissance matérielle et la gloire intellectuelle de la France. — Recherche de la cause de ce danger : c'est la stérilité des ménages. — Remèdes à y opposer : diminution de la mortalité des jeunes enfants, et, si possible, des jeunes gens. — La loi est en grande partie cause de la stérilité des ménages. — Comment elle pourrait combattre ce mal redoutable.

Dès le début de ce petit livre, nous avons indiqué notre plan. Il nous reste à jeter un regard sur la route que nous avons fait parcourir à notre lecteur et à en tirer quelques enseignements.

Nous avons montré tout d'abord la France menacée d'être réduite à l'impuissance par des voisins qui ne sont ni plus riches ni plus intel-

ligents que nous, mais plus nombreux, parce qu'ils sont plus prolifiques. Nous avons montré notre puissance militaire et politique mise en danger ; et même (ce qui touchera peut-être plus encore le cœur de beaucoup de Français) nous avons vu que non seulement l'avenir matériel de la France était compromis, mais aussi cet héritage littéraire que nos pères nous ont transmis tout rayonnant de gloire et qui, si nous n'y prenons garde, menace de devenir incompréhensible aux générations à venir et d'aller rejoindre dans l'oubli les chefs-d'œuvre littéraires de la langue provençale. Tel est le tableau très sombre qu'il nous a fallu tracer à regret, comme frontispice de cet essai.

Ce péril menaçant, quelle est sa cause ?

Est-ce la mortalité des Français ? Non certes ! Nous l'avons vu, à partir de 30 ans, la mortalité française devient favorable, puis exceptionnellement bonne. Il est vrai qu'avant cet âge notre mortalité est plus forte qu'elle ne pourrait l'être : il serait aisé de diminuer la mortalité infantile par de bonnes lois et par de bonnes mesures administratives. Quant à la mortalité de 20 à 25 ans, on ne peut s'expliquer pourquoi

elle est élevée. *Ignoti nulla est curatio morbi*, disent les médecins : si vous voulez guérir, commencez par connaître votre mal. Or nous l'ignorons. De bonnes enquêtes démographiques nous en feraient sans doute voir la cause et nous indiqueraient le remède (voir, sur ces différents points, les chap. VII, VIII et IX).

Mais, quand même on débarrasserait la France des plaies qui grossissent sa mortalité et lui font perdre tant d'existences précieuses, il faut reconnaître que sa population serait encore loin de croître comme celle de l'Allemagne ou de l'Angleterre.

Ce n'est pas là que le bât nous blesse.

Notre grande cause d'affaiblissement, c'est notre insuffisante natalité. Nous avons répondu peut-être trop brièvement aux rhéteurs qui ne voient aucun mal à ce que la population reste stationnaire et se cantonnent dans leur *individualisme*. Nous avons montré que c'est l'infécondité des mariages qui menace la France de n'être un jour qu'un coin imperceptible dans un grand univers anglo-saxon, en sorte qu'au lieu d'occuper comme jadis le premier rang parmi les nations du globe, elle n'y occupera

qu'une place semblable à celle de la Grèce d'aujourd'hui dans le monde européen.

Nous avons voulu savoir à quoi tenait cette stérilité des ménages, et nous avons passé rapidement en revue les causes qui augmentent ou abaissent la natalité d'une population quelconque. Aucune des causes de diminution que nous avons énumérées ne nous a rendu compte du déficit considérable que présente la nation française ; c'est donc à des causes spéciales à notre pays qu'il a fallu remonter.

Ces causes, nous avons la confiance patriotique qu'on peut en triompher. A présent que nous avons achevé d'esquisser les principaux éléments de la démographie française, nous sommes mieux préparés à indiquer les remèdes qui nous semblent les plus propres à conjurer le mal.

Ces remèdes sont de deux espèces. Il en est qui sont spéciaux à chaque département : par exemple, nous avons vu que les départements du Midi perdent quantité d'enfants de 1 à 5 ans. Il y a là une économie considérable de vies humaines à faire. Pour y arriver, il faut faire des enquêtes spéciales dans ces départements ;

mais il est moins nécessaire de faire cette enquête dans les départements champenois, où les conditions de vie à cet âge sont déjà excellentes.

Il en est de même pour beaucoup d'autres faits démographiques ¹, qui ne causent un déficit que dans des régions bien déterminées.

D'autres causes sont plus générales. C'est sur elles que nous voulons insister.

Les familles, en France, calculent avec trop de prévoyance le nombre d'enfants qu'elles peuvent se permettre. Elles font comme un chasseur prudent qui ne lâcherait un coup de fusil qu'après avoir compté ses cartouches, vérifié son amorce, et cherché un point d'appui commode pour le canon de son arme. Au bout de la journée, notre homme aura pu tirer une ou deux pièces; mais, s'il les a manquées, il reviendra bredouille. C'est à peu près le spectacle que nous offrent en France la plupart des familles propriétaires (et qui ne l'est plus

1. On en trouvera les éléments dans l'article FRANCE, par M. Bertillon père, dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* et surtout dans son *Atlas de démographie de la France*.

ou moins dans notre pays? la France est un pays de petits bourgeois). Parfois elles se risquent à avoir deux enfants; souvent elles se limitent à un *unique*, pour n'avoir qu'un héritier; s'il meurt, elles sont dans la désolation, mais elles se trouvent avoir été stériles, et la patrie en souffre.

Nous avons établi (p. 85) que c'est la division des propriétés qui amène cet esprit de calcul qui envahit une grande partie de la nation. Malthus nous en féliciterait s'il revenait sur terre. Mais Malthus se préoccupait du bien-être des individus, et nullement de la prospérité et de la force de la nation, ce qui n'est pas la même chose; comme Anglais, il pouvait négliger ce point, car l'Angleterre, même alors, était une nation assez forte et prolifique pour qu'un Anglais eût d'autres idées que de veiller sur sa puissance; quand un homme est très bien portant, il est excusable de ne pas songer à sa santé.

Au contraire, Malthus, comme pasteur et comme Anglais, devait naturellement gémir sur cette foule de misérables qui grouillent dans certaines rues des villes anglaises. C'est à elle qu'il a prodigué des conseils philanthro-

piques que les bourgeois ont seuls entendus.

En France, les conditions sont différentes. Notre patrie est menacée, et nous ne devons songer qu'à elle. De plus, les familles qui pratiquent les conseils — plus ou moins convenables — que leur donne l'école malthusienne ne sont pas du tout celles qui en ont besoin pour vivre ; les prolétaires français ont probablement un nombre suffisant d'enfants. Ce sont au contraire les propriétaires, les bourgeois, ceux qui peuvent parfaitement élever des enfants, qui n'en ont pas et qui n'en veulent pas avoir ; leur raison n'est pas le prix des mois de nourrice ni même des années d'école ; leur raison, — du moins cela est infiniment probable, car ici les chiffres nous manquent, — c'est qu'il faudrait partager leur héritage, et c'est à quoi ils ne peuvent penser sans en souffrir horriblement.

Il faut convenir aussi que souvent cette perspective est cruelle : je suppose qu'un homme, à force de travail, ait monté un fonds de commerce, une industrie quelconque ou une usine, et qu'il ait consacré au développement de cet établissement toutes ses économies (quoi de plus profitable à la nation que cette absorption

de toutes les facultés, de tous les moyens d'un homme à l'œuvre de sa vie, et combien les lois doivent favoriser de tels placements!). Eh bien, si cet homme n'a qu'un enfant, il a, pour l'encourager dans ses efforts, cette perspective attrayante et flatteuse pour un père, de voir son fils, au besoin son gendre, prendre sa profession, perpétuer le nom de la maison, continuer à accroître la prospérité de l'établissement et arriver à cette réputation commerciale que rêve et que doit rêver tout négociant.

S'il a deux enfants, et à *fortiori* trois, le tableau est bien différent. La loi, pour le remercier de cette utile fécondité, vendra (à vil prix probablement, comme dans toute vente forcée) l'établissement qui est une propriété indivisible. L'un des enfants a-t-il adopté la profession du père, comment achèterait-il la fabrique? Il n'aura pas l'argent nécessaire pour rembourser ses frères. Donc l'établissement passera à quelque successeur inconnu. Alors pourquoi lui donner tant de soins? Mais il est un moyen bien simple de se débarrasser de ce cauchemar : c'est de n'avoir qu'un enfant. C'est ce qu'on fait presque toujours.

Un esprit radical, voyant cela, proposerait la suppression des lois de partage égal et le rétablissement du droit d'aînesse. Mais c'est là une réforme impraticable ; les Français ont rangé le droit d'aînesse parmi les « injustices », sans trop se demander si, à ce compte, ce n'est pas l'héritage lui-même qui est une « injustice », puisque c'est lui qui crée l'inégalité entre les hommes.

Laissons ces subtilités inutiles. Dans l'état actuel, le rétablissement du droit d'aînesse obligatoire est une chimère à peu près aussi irréalisable que la suppression de l'héritage lui-même.

La « liberté » de tester doit à son nom une popularité un peu plus grande ; on pourrait donc essayer de ce palliatif, en ayant soin toutefois que les héritages ne sortent pas des familles. Le mieux serait, je crois, de se rapprocher s'il est possible des lois qui réussissent si étonnamment à nos voisins les Anglais.

Mais ce sont là de grosses réformes. Il y en a d'autres plus faciles à accomplir.

Remarquons en effet que, loin de favoriser la paternité, les lois, et notamment les lois

fiscales, semblent plutôt faites pour la combattre. Nos impôts les plus productifs sont les impôts de consommation : donc, le ménage qui a quatre enfants paye trois fois plus d'impôts que celui qui n'en a pas.

Remarquons, en second lieu, qu'un des facteurs du partage des impôts directs entre les départements, c'est leur population totale, y compris les enfants, qui pourtant ne travaillent pas, mangent tout de même et ne contribuent en rien à la prospérité matérielle du département, — bien au contraire. Ainsi les Bretons élèvent moitié plus d'enfants que les Gascons. Eh bien, ce service qu'ils rendent à la patrie, la patrie les en récompense en les couvrant d'impôts. Voilà encore une injustice dont les pères de famille sont victimes.

Citons, entre autres, un cas où cette injustice se fait voir plus nettement encore. On sait que la ville de Paris paye à l'État l'impôt des locations inférieures à 400 francs. En principe, quoi de mieux ? Mais voyons-en l'application : Voici deux voisins ; l'un, garçon, a un logement confortable de deux pièces et leurs accessoires ; l'une de ces chambres ne lui sert à peu près à

rien et n'est que pour sa commodité. Celui-là, la ville paye l'impôt à sa place. — A côté loge une famille de quatre enfants, dans trois pièces où ils sont fort à l'étroit et à peine proprement, mais le loyer en est de 500 fr., et il faut que ces malheureux payent : 1° six fois plus d'impôts de consommation que leur voisin ; 2° leur impôt mobilier ; 3° enfin qu'ils contribuent à la générosité faite à leur voisin, l'heureux célibataire . Evidemment , c'est le contraire qui devrait arriver.

C'est le célibataire, c'est l'homme marié sans postérité suffisante qui devraient contribuer pécuniairement aux charges publiques, tandis que celui qui élève plus de deux enfants devrait bénéficier dans une certaine mesure du service important qu'il rend à la patrie¹, service capital, dont elle a besoin et faute duquel elle périra infailliblement.

1. Déjà, on dispense du service des vingt-huit jours le père de quatre enfants vivants. Cette mesure, qui est excellente, montre que de telles distinctions sont parfaitement réalisables. Il en faudrait beaucoup de pareilles.

Lecteur bienveillant, qui m'as patiemment suivi jusqu'à la fin de ce petit volume malgré les tristes actualités que je t'ai forcé à toucher du doigt et malgré les prévisions plus tristes encore dont j'ai, presque à chaque page, désolé ton esprit, je ne veux pas te laisser sous cette navrante impression.

Éloignons nos regards de ces cruelles réalités, et pour un instant, laissons à notre imagination le soin de nous consoler. Cette faculté de l'âme est toujours optimiste et ingénieuse à justifier ses chimères les plus flatteuses : laissons-la courir à son gré; sans doute elle nous présentera des tableaux plus gracieux.

C'est vers l'Algérie qu'elle nous conduit : pourquoi cette terre si belle se refuserait-elle à nourrir notre race? Les documents récents ne nous font-ils pas espérer un heureux succès? Laissons-nous donc aller à cette douce espérance : supposons que des enquêtes mieux dirigées que les précédentes indiquent dans quelles régions les Français peuvent de prime

abord s'installer sans danger. Attirés par une administration généreuse, décentralisée, et vraiment républicaine, quelques-uns quittent la France pour se fixer dans ces lieux privilégiés, que la science leur a marqués; là ils s'accoutument au soleil africain, et apprennent les règles hygiéniques qu'il faut suivre pour éviter l'impaludisme. Ceux qui viennent du midi de la France s'acclimatent rapidement; les autres marient leurs enfants à des Italiens et à des Espagnols¹, et la génération qui suit peut enfin se répandre dans le reste de la plaine. Cependant leur natalité est très élevée²: les travailleurs deviennent nombreux; ces hommes, les plus intelligents et les plus instruits qu'il y ait dans le monde³, fertilisent le pays. L'agricul-

1. Nous avons vu (p. 165) que déjà ces mariages sont très fréquents. « Quant à la fécondité des métis franco-étrangers, elle nous a frappé : enfants nombreux, bien portants, avec une mortalité des plus faibles, indice d'une meilleure résistance au climat » (Ricoux).

2. Elle l'est déjà aujourd'hui.

3. On sait que la population française d'Algérie est avec celle du Canada (ancienne colonie française) celle où l'instruction est la plus générale.

ture et le commerce les enrichissent : la vigne n'y craint pas le phylloxera ¹, le blé pousse en abondance ²; peut-être même le chemin de fer transsaharien les met-il en rapport avec le centre de l'Afrique. Les colons, attirés de France par l'appas de ces richesses, arrivent en foule, et cette émigration (pourquoi ne s'élèverait-elle pas à 100,000 comme l'émigration allemande en Amérique) produit en France l'effet qu'elle produit partout ³ : elle élève la natalité et nous met, sous ce rapport, au niveau de nos voisins sans nous affaiblir : l'émigration en tire de nouvelles forces ; bientôt l'Algérie est peuplée comme Victoria l'a été depuis 30 ans par les Anglais. Peut-être même devient-elle trop étroite pour la population qui s'y presse : le Maroc ou Tunis sont joints à notre colonie, et le nord de l'Afrique forme, à notre porte même, une Nouvelle France, plus peuplée

1. Depuis les ravages de ce terrible insecte, les Algériens et les Français émigrés ont planté quantité de vignes qui seront, avant peu d'années, en plein rapport.

2. L'Afrique, grenier de Rome.

3. Voy. chap. vi et x.

et aussi puissante que l'ancienne, tandis que peut-être l'Afrique centrale dont la voie nous est ouverte par les caravanes sinon par le chemin de fer projeté, est pour nous ce que l'Inde est aux Anglais.....

Séduisante fantaisie ! Où nous entraîne-t-elle ! Et pourtant, en quoi ce rêve est-il impossible ? Prévost-Paradol, sans en voir les parties discutables, l'avait fait, lui aussi, à la fin de son livre, *la France nouvelle*, dans une page éloquente où il apprécie très-justement la situation de notre patrie. La démographie, plus sévère que l'imagination, ne nous interdit aucune de ces espérances :

Elle nous permet de croire que la race française peut vivre en Algérie ; mais elle exige qu'on en fasse la preuve. Elle nous permet de penser que certaines régions, certaines altitudes, certaines expositions nous sont surtout favorables ; mais elle exige qu'on cherche ces endroits et elle montre comment on les trouvera. Elle nous permet de croire que des croisements franco-italiens, franco-espagnols seront féconds et donneront

une postérité vigoureuse et acclimatée; mais elle exige qu'on recherche les éléments de cette démonstration. Oui, le programme attrayant que nous venons de tracer, est très réalisable et n'offre aucune difficulté sérieuse. Mais il faut vouloir et savoir résoudre quelques questions préalables, si l'on ne veut pas marcher à l'aveugle.

Enfin, il faut aussi des enquêtes spéciales en France pour savoir à quelles causes on doit attribuer exactement la faiblesse de notre fécondité, et comment on pourra l'augmenter de façon à assurer à notre patrie un avenir digne de son glorieux passé.

Si l'on se détermine à faire ces recherches, la démographie qui nous a démontré le danger, nous enseignera comment on doit le combattre. Tâche difficile, à laquelle nous ne saurions mettre trop de patience ni trop de zèle : *Laboremus!*

FIN.

BIBLIOGRAPHIE

Les éléments de ce petit livre sont empruntés presque exclusivement à deux recueils que j'ai pour devoir de mentionner d'une façon spéciale :

1° Les articles démographiques du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, dirigé par M. Dechambre, et où mon père a écrit ses principaux travaux ; j'ai aussi l'honneur d'y collaborer.

2° Les *Annales de démographie internationale*, dirigées par M. le docteur Arthur Chervin. Ce recueil trimestriel inaugure actuellement sa quatrième année d'existence (Masson, éditeur). Dans ce journal, tous les pays sont étudiés successivement par les statisticiens les plus compétents. J'ai surtout emprunté aux travaux de MM. Bertillon, Lafabrègue, Levasseur, etc., pour la France, Berg, Bodio, Farr, Firck, Pery pour l'étranger.

Je dois citer aussi l'*Atlas de démographie de la France* (Masson, éditeur), par mon père ; cet Atlas est le fondement de l'étude de la mortalité en France.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

DÉFINITION ET HISTOIRE DE LA DÉMOGRAPHIE

Définition et limites de la démographie. — Méthode. — Histoire de la statistique humaine. — Plan du présent ouvrage.....	5
--	---

CHAPITRE II

DE LA CONFIANCE QUE MÉRITENT LES RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Imperfection des recensements français. — Les erreurs se compensent toutes les fois qu'il n'y a pas de raison pour qu'elles se produisent dans un sens plutôt que dans l'autre. — Attraction des nombres ronds. — Coquetterie des femmes. — Preuves de l'exactitude suffisante des résultats statistiques. — Constance des lois démographiques.....	17
---	----

CHAPITRE III

DU DANGER QUI MENACE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

En 1700, la population française comptait parmi celles des grandes puissances de l'Europe, à raison de 38 pour 100. — En 1789, à raison de 27 pour 100. — En 1815, à raison de 20 pour 100. — En 1880, elle ne compte plus qu'à raison de 13 pour 100 (sans compter l'Amérique). — Cette décadence numérique doit être attribuée en partie à des causes politiques, en partie au faible accroissement de notre population depuis le commencement de ce siècle. — Conséquences militaires. — Conséquences économiques. — Conséquences intellectuelles. — La France est menacée de devenir une nation minuscule..... 23

CHAPITRE IV

DU MARIAGE EN GÉNÉRAL

Le mariage considéré au point de vue religieux, au point de vue du Code, au point de vue littéraire, au point de vue démographique. — Le mariage diminue la mortalité à tous les âges. — Les veufs sont frappés, à chaque âge, par une forte mortalité. — Pour les femmes, les mêmes lois se vérifient, mais moins exactement. — Pourquoi? — Influence du mariage sur le suicide, l'aliénation mentale, le crime. — Cette influence heureuse est encore augmentée par la présence des enfants.

Nuptialité énorme des veufs : elle est trois ou quatre

fois plus forte que celle des célibataires du même âge. — La nuptialité des veuves ne dépasse celle des filles du même âge que de moitié. — Les divorcés jeunes se remarient moins souvent que les veufs ; vieux, ils se marient beaucoup plus. — Lois analogues pour les femmes..... 36

CHAPITRE V

DE LA FRÉQUENCE DES MARIAGES EN FRANCE.

La nuptialité française est assez élevée. — La nuptialité anglaise est plus forte encore. — Les mariages disproportionnés sont plus rares en Angleterre qu'en France. — Distribution géographique de la nuptialité en France..... 63

CHAPITRE VI

DE LA NATALITÉ

Faiblesse déplorable de la natalité française. — Généralité du mal. — La natalité du siècle passé était au contraire favorable. — Actuellement la natalité va sans cesse décroissant. — Loi de l'équation *des subsistances*. — Exceptions qu'elle subit parfois. — Il en résulte que l'émigration et la mortalité accroissent la natalité. — La natalité est plus faible dans les départements où la propriété est divisée. — Recherches à faire. — Conséquences de la faible natalité de la France pour sa situation économique et financière. — Conséquences pour l'avenir de la patrie..... 73

CHAPITRE VII

DE LA NATALITÉ ILLÉGITIME ET DES MORT-NÉS

La mortalité considérable des enfants illégitimes est une conséquence de la loi qui les régit. — Les naissances illégitimes n'ont en France qu'une fréquence moyenne. — La natalité illégitime est un indice de la légèreté des mœurs, mais non pas de la moralité du pays. — Villes françaises et villes allemandes. — Age où les filles se laissent séduire. — Répartition géographique de la natalité illégitime et des légitimations en France. — Augmentation de la natalité illégitime. — La fréquence énorme des mort-nés illégitimes indique des crimes nombreux. — Démonstrations diverses. — Conséquences législatives 91

CHAPITRE VIII

DE LA MORTALITÉ DES ENFANTS

Importance d'étudier la mortalité âge par âge. — La mortalité des enfants est moyenne en France. — Mais elle augmente depuis 40 ans au moins; les Français ont de moins en moins d'enfants, et ils en perdent de plus en plus. — Mortalité énorme des enfants de 1 à 5 ans autour de la Méditerranée. — La cause en est inconnue; mais, si on la cherchait, elle serait probablement facile à trouver. — Ravages de l'industrie nourricière. — Mortalité énorme des enfants illégitimes. — Elle est due à la faim (la misère ou plutôt le crime). — Conséquences législatives. — La question du rétablissement des tours..... 108

CHAPITRE IX

MORTALITÉ DES ADULTES ET DES VIEILLARDS

La mortalité est à son minimum vers 15 ans. — Mortalité très considérable en France des jeunes gens de 25 ans. — La mortalité des âges suivants est assez faible dans notre pays. — Elle est très faible pour les vieillards. — C'est l'hiver qui tue les vieillards. — Conclusions sur la mortalité en France..... 127

CHAPITRE X

DE L'ÉMIGRATION ET DE SES EFFETS

Colonies d'exploitation. — Colonies d'émigration. — Colonies des Allemands chez leurs voisins et dangers qui en résultent. — Importance de la démographie dans le choix et l'administration d'une colonie. — Tous les malheurs qui ont frappé l'Angleterre ont tourné au profit de ses colonies. — Comparaison avec la France. — Colonisation anglaise et irlandaise. — Conséquences économiques et politiques des migrations. — Erreur des écrivains du siècle dernier. — Conclusions démographiques..... 136

CHAPITRE XI

DE L'ALGÉRIE

Médiocrité déplorable des documents algériens. — Étude de M. Bertillon père, de M. Ricoux. — Com-

position de la population européenne d'Algérie. — Natalité et mortalité en Algérie des Français, des Espagnols, des Italiens, des Maltais, des Juifs, des Allemands. — Echee (facile à prévoir) des colonies alsaciennes. — De l'art de l'acclimatation. — Nécessité de créer un Bureau statistique de population en Algérie..... 153

CHAPITRE XII

CONCLUSIONS

Danger qui menace la puissance matérielle et la gloire intellectuelle de la France. — Recherche de la cause de ce danger : c'est la stérilité des ménages. — Remèdes à y opposer : diminution de la mortalité des jeunes enfants et, si possible, des jeunes gens. — La loi est en grande partie cause de la stérilité des ménages. — Comment elle pourrait combattre ce mal redoutable..... 167

58. Jacques Bertillon. La statistique humaine de la France.
 59. Paul Gaffarel. La défense nationale en 1792. 2^e édit.
 60. Herbert Spencer. De l'éducation. 7^e édit.
 61. Jules Barni. Napoléon I^{er}. 2^e édit.
 62. Huxley. Premières notions sur les sciences. 4^e édit.
 63. P. Boudois. L'Europe contemporaine (1789-1879). 2^e édit.
 64. Grové. Continents et océans. 2^e édit.
 65. Jouan. Les îles du Pacifique.
 66. Robinet. La philosophie positive. 4^e édit.
 67. Regnard. L'homme est-il libre? 3^e édit.
 68. Zaborowski. Les grands singes. 2^e édit.
 69. Hatin. Le Journal.
 70. Girard de Rialle. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
 71. Doneaud. Histoire contemporaine de la Prusse. 2^e édit.
 72. Dufour. Petit dictionnaire des falsifications. 3^e édit.
 73. Hennéguy. Histoire de l'Italie depuis 1815.
 74. Leneveux. Le travail manuel en France. 2^e édit.
 75. Jouan. La chasse et la pêche aux animaux marins.
 76. Regnard. Histoire contemporaine de l'Angleterre.
 77. Bouant. Histoire de l'eau (avec fig.).
 78. Jourdy. Le patriotisme à l'école. 3^e édit.
 79. Mongrédién. Le libre échange en Angleterre.
 80. Creighton. Histoire romaine.
 81-82. P. Boudois. Histoire des mœurs et institutions de la France, depuis les origines jusqu'à la Révolution. 2 vol. 2^e édit.
 83. Zaborowski. Les mondes disparus (avec fig.). 3^e édit.
 84. J. Reinach. Léon Gambetta (avec fig.). 2^e édit.
 85. H. Beauregard. Zoologie générale (avec fig.).
 86. Wilkins. L'antiquité romaine (avec fig.). 2^e édit.
 87. Maigne. Les mines de la France et de ses colonies.
 88. Broquère. La médecine des accidents.
 89. E. Amigues. A travers le ciel.
 90. H. Gossin. La machine à vapeur (avec fig.).
 91. Gaffarel. Les frontières françaises. 2^e édit.
 92. Dallet. La navigation aérienne (avec fig.).
 93. Collier. Premiers principes des beaux-arts (avec fig.).
 94. Larbalétrier. L'agriculture française (avec fig.).
 95. Gossin. La photographie (avec fig.).
 96. F. Genevoix. Les matières premières.
 97. Monin. Les maladies épidémiques (avec fig.).
 98. Faque. L'Indo-Chine française.
 99. Petit. L'économie rurale et agricole.
 100. Mahaffy. L'antiquité grecque (avec fig.).
 101. Bère. Histoire de l'armée française.
 102. F. Genevoix. Les procédés industriels.
 103. Quesnel. Histoire de la conquête de l'Algérie.
 104. A. Costé. Richesse et bonheur.
 105. Joyeux. L'Afrique française.
 106. G. Mayer. Les chemins de fer.
 107. A. Costé. Alcoolisme ou Epargne. 4^e édit.
 108. Ch. de Larivière. Les origines de la guerre de 1870.
 109. Gérardin. Botanique générale (avec fig.).
 110. D. Bellet. Les grands ports maritimes de commerce (avec fig.).
 111. H. Coupin. La vie dans les mers (avec fig.).
 112. A. Larbalétrier. Les plantes d'appartement (avec fig.).
 113. A. Milhaud. Madagascar. 2^e édit.
 114. Sérieux et Mathieu. L'Alcool et l'alcoolisme.
 115. D^r J. Laumonier. L'hygiène de la cuisine.
 116. Adrien Bérard. La viticulture nouvelle.